



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 juin 2017 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017.
- 10.03 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 25 avril 2017 portant sur le projet de règlement de zonage 1700-113.
- 10.04 Période de questions du public.
- 10.05 Communications des conseillers au public

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder le solde de la contribution financière 2016 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2016, pour un total de 287 674,50 \$. (1174637011)
- 20.02 Accorder un soutien financier de 31 500 \$ à la *Maison des familles de Verdun inc.*, pour l'année 2017, pour la réalisation du projet *Offrir des activités de motricité 0 - 5 ans et Rejoindre les familles isolées*. Approuver un projet de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 39 016 \$ pour la réalisation de 5 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre du *Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal*. (1172586005)
- 20.03 Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2017, conformément au cadre de référence de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1172586006)

- 20.04** Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour la consolidation du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à intervenir entre *Action Prévention Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2017. (1172586007)
- 20.05** Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 500 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale *La Patrouille verte* dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2017. (1172198001)
- 20.06** Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable et non récurrente, à l'organisme *Les Jeux écossais de Montréal*, dans le cadre de son 40<sup>e</sup> anniversaire. (1174637012)
- 20.07** Accorder une contribution financière de 5 500 \$ à *Nature-Action Québec* pour la gestion du Programme de subvention de couches lavables à Verdun pour l'année 2017 et approuver un projet de convention à cet effet. (1172198002)
- 20.08** Accorder une subvention de 90 000 \$ à la *Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington* selon le *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2017)* et autoriser une affectation de surplus à cet effet. (1176811008)
- 20.09** Amender les résolutions CA15 210286 et CA16 210040 afin de modifier la durée du bail et la date de début relativement au versement du loyer mensuel entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *l'École de cirque de Verdun*. (1123461034)
- 20.10** Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Club de tennis Île-des-Sœurs* pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2017, dans le cadre des camps de jour. (1175114004)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période d'avril 2017. (1177214001)
- 30.02** Dépôt des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période d'avril 2017. (1177214003)
- 30.03** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2017. (1177214002)
- 30.04** Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun. (1170357008)
- 30.05** Autoriser une dépense de 6 000 \$, non taxable, pour la remise de bourses dans le cadre de l'événement *Portageons la fête du 375e anniversaire de Montréal*. Autoriser la remise de 18 bourses aux gagnants des courses de kayak et de canot lors de la compétition de portage. (1174637013)

- 30.06** Autoriser une dépense au montant de 321 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du Service de la culture dans le cadre du Forum des équipements culturels. Autoriser une dépense au montant de 128 400 \$ à même le Règlement d'emprunt RCA16 210002, de 1 500 000 \$ pour le projet du Lieu de diffusion culturelle dans l'édifice Guy-Gagnon. (1172735002)
- 30.07** Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la *Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14)* / Mandater le Directeur à cette fin. (1173461008)

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex au 137 à 139, rue Gordon et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au même emplacement. (1173203005)
- 40.02** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex au 3972 à 3974, rue Joseph et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et six logements sur le même terrain. (1173203006)
- 40.03** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de six logements au 907 à 917, rue de l'Église. (1173203007)
- 40.04** Demande d'approbation pour un aménagement de terrasse estivale sur le domaine public pour le commerce situé au 5411, rue de Verdun (Bagel St-Lo). (1172959005)
- 40.06** Adoption - Règlement 1700-113. (1177325001)
- 40.07** Édicter une ordonnance pour autoriser la réalisation d'une murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3565, boulevard LaSalle (Ancre des jeunes). (1172959004)
- 40.08** Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics. (1176360002)
- 40.09** Recommander les dérogations quant à la tarification. Approuver les réservations ainsi que les périodes d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires, relatives à la tenue des événements qui se tiendront dans le cadre de la programmation des activités de la *Société de développement commercial (SDC) Wellington*. (1174536004)

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt des comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour les séances tenues les 11 et 25 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun. (1170357009)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Seconde période de questions du public.
- 70.02** Affaires nouvelles.
- 70.03** Communications du président au public.
- 70.04** Levée de la séance.



**Dossier # : 1174637011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder le solde de la contribution financière 2016 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2016, pour un total de 287 674,50 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 287 674,50 \$ afin d'octroyer le solde des contributions financières 2016 aux divers organismes reconnus dans le cadre du Programme d'assistance financière 2016.
2. D'octroyer aux organismes reconnus énumérés ci-dessous, le versement final de la contribution financière 2016, comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>BALANCES À PAYER POUR 2016</b>
<b>Aide à la personne</b>	
Corporation l'Espoir	5 384 \$
<b>Communautaire</b>	
L'Ancre des jeunes	5 991 \$
Catholic Community Services	16 235 \$
Centre communautaire Dawson	34 518 \$
Groupe Animation	29 057 \$
Groupe familial Île-des-Soeurs	3 588 \$
Maison de jeunes Point de Mire	13 390 \$
Maison des Familles	5 728 \$
Pause Parents-Enfants	5 964 \$
Repère des jeunes de L'Île-des-Soeurs	3 011 \$
Toujours ensemble	29 820 \$
Grandir sans frontière	2 104 \$
<b>Arts et culture</b>	
Ateliers Beaux-arts du Rivage	11 914 \$
Chorale Chantefleurs	308 \$
École de cirque de Verdun	4 638 \$

Harmonie Richelieu Monseigneur-Richard	1 449 \$
Le Centre de culture et d'art de l'Esprit du Paon	151 \$
<b>Diversité ethnoculturelle</b>	
CASA C.A.F.I.	6 496 \$
Centre culturel arabe de Verdun	5 369 \$
École chinoise Nouveau Siècle	11 691 \$
<b>Sportifs</b>	
Argoulets Verdun Handball	2 392 \$
Association du football mineur de Verdun	3 292 \$
Association du hockey mineur de Verdun	21 401 \$
Association du soccer mineur de Verdun	26 037 \$
Camp énergie	10 060 \$
Club de judo de Verdun	7 132 \$
Club de patinage artistique de Verdun	6 838 \$
Club de waterpolo Tiburon	1 644 \$
Karaté communautaire Shotokan Verdun	3 018 \$
Les Amateurs du baseball mineur de Verdun	1 107,50 \$
<b>Récréatifs, loisirs</b>	
Corps de cadets numéro 2800 Verdun	2 718 \$
Scouts Notre-Dame-de-Lourdes (30e groupe)	5 229 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 16:34

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174637011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder le solde de la contribution financière 2016 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2016, pour un total de 287 674,50 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes, un Programme d'assistance financière (P.A.F.) s'adressant aux organismes reconnus et offrant des activités aux jeunes de 17 ans et moins ainsi qu'aux organismes en démarrage est disponible. Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Verdun peut accorder un soutien financier à tout organisme reconnu qui en fait la demande au cours de l'année visée. Le soutien est accordé selon les principes décrits dans la Politique. La répartition se fait en deux rondes de calcul. Dans la première ronde, le calcul de la subvention s'effectue au prorata des heures totales de participation jusqu'à un maximum de 22 000 \$ par organisme. Cependant, les organismes en démarrage peuvent obtenir jusqu'à un maximum de 500 \$.

Dans la deuxième ronde, le solde des versements en raison de l'atteinte du maximum est redistribué au prorata des heures réelles de participation, ce qui établit le montant du bonus. Ces subventions ne couvrent qu'une partie des dépenses de l'organisme et les activités qui ne reçoivent aucun autre soutien financier de la part de l'arrondissement. Il ne tient pas compte des subventions accordées par le biais des programmes de soutien montréalais tels que la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est admis qu'un organisme puisse recevoir en avance de fonds environ 50 % du montant qu'il avait reçu en soutien financier pour l'année précédente dans la mesure où ses activités destinées à la clientèle admissible sont maintenues.

Deux organismes reconnus ont pu bénéficier d'une avance de fonds (sous forme de premier versement) sur la subvention admissible en 2016, soit, la Les Amateurs de baseball de Verdun et La Maison des jeunes Point de mire (CA16 16 210318). Un nouvel organisme a également reçu sa subvention de démarrage de 500 \$, soit l'Association volleyball de Verdun (CA16 210356).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 210231 - 2 juillet 2013 - Adopter la Politique de soutien aux organismes pour l'année 2013;  
CA13 210232 - 2 juillet 2013 - Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme reconnu Art of Raising Children (L'Art d'élever les enfants), dont 500 \$

correspondent au premier versement de sa contribution financière 2013 dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013;

CA13 210357 - 1<sup>er</sup> octobre 2013 - Amender la Politique de soutien aux organismes 2013 afin de mettre à jour la liste des organismes reconnus au cours de l'année 2013;

CA13 210354 - 1<sup>er</sup> octobre 2013 - Accorder le premier versement de la contribution financière 2013 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013, pour un total de 3 061,50 \$;

CA13 210413 - 3 décembre 2013 - Amender la résolution CA13 210354 afin de corriger le nom de l'un des organismes bénéficiant d'une contribution financière dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013;

CA13 210410 - 3 décembre 2013 - Accorder le premier versement de la contribution financière 2013 à la Maison de jeunes Le Point de Mire, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013, pour un total de 12 003 \$.

CA14 210227 - 3 juin 2014 - Accorder le solde de la contribution financière 2013 aux organismes reconnus et inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013, pour un total de 283 634,50 \$. (1143461001)

CA14 210229 - 3 juin 2014 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ au Café des retraités cols bleus de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014. (1143461029)

CA14 210420 - 4 novembre 2014 - Accorder le premier versement de la contribution financière 2014 à la Maison de jeunes Le Point de Mire, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014, pour un montant de 13 167,50 \$. (1143461066)

CA14 210467 - 2 décembre 2014 - Accorder le premier versement de la contribution financière 2014 à l'organisme Les Amateurs de Baseball mineur de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014, pour un montant de 1 396 \$. (1143461072).

CA15 210192 - 7 juillet 2015 - Reconduire la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes pour l'année 2015 (1153461015).

CA15 210188 - 7 juillet 2015 - Accorder le solde de la contribution financière 2014 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014, pour un total de 284 136,50 \$ (1153461028).

CA16 210195 - 28 juin 2016 - Accorder le solde de la contribution financière 2015 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015, pour un total de 284 954,50 \$ (1164637028).

CA16 210318 - 1er novembre 2016 - Accorder le premier versement de la contribution financière 2016 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, pour un total de 11 027,50 \$, non taxable, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2016. (1165114006)

CA16 210356 - 6 décembre 2016 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Association Volleyball Verdun*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière. (1164637042)

## **DESCRIPTION**



En vertu du Programme d'assistance financière (PAF) et après analyse des informations soumises par les organismes, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social propose d'accorder les contributions financières selon le tableau en pièce jointe.

Des avances de fonds totalisant 11 527,50 \$ ont été accordées à certains organismes au cours de l'année 2016. Celles-ci ont été déduites de l'enveloppe budgétaire de 299 200 \$ qui est allouée à ces contributions financières. Le solde des fonds disponibles, soit 287 672,50 \$, sera distribué aux organismes reconnus admissibles audit Programme selon les informations inscrites au tableau annexé.

## JUSTIFICATION

Ce versement final permet à des organismes de couvrir les dépenses de l'année 2016. Certains organismes ont bénéficié d'un premier versement en 2016. Ce montant est déduit du montant versé en vertu de ce sommaire décisionnel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement. Ils proviennent d'un couru de fin d'année 2016.

### Provenance - Développement social - Contribution à d'autres organismes - PAF 2016 - 287 700 \$

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027198	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

ORGANISMES	NUMÉROS DE FOURNISSEURS	MONTANTS	DEMANDES D'ACHATS
<b>Aide à la personne</b>			
Corporation l'Espoir	129453	5 384 \$	496630
<b>Communautaire</b>			
L'Ancre des jeunes	129392	5 991 \$	496631
Catholic Community Services	147543	16 235 \$	496635
Centre communautaire Dawson	129387	34 518 \$	496636
Groupe Animation	137428	29 057 \$	496637
Groupe familial Île-des-Soeurs	147552	3 588 \$	496638
Maison de jeunes Point de Mire	129407	13 390 \$	496640
Maison des Familles	127360	5 728 \$	496641
Pause Parents-Enfants	129382	5 964 \$	496644
Repère des jeunes de L'Île-des-Soeurs	129389	3 011 \$	496642
Grandir sans frontières	417237	2 104 \$	496953
Toujours ensemble	129386	29 820 \$	496643
<b>Arts et culture</b>			
Ateliers Beaux-arts du Rivage	147549	11 914 \$	496645
Chorale Chantefleurs	323013	308 \$	496646
École de cirque de Verdun	113779	4 638 \$	496651
Harmonie Richelieu Monseigneur-Richard	147624	1 449 \$	496652
Le Centre de culture et d'art de l'Esprit du Paon	293202	151 \$	496957
<b>Diversité ethnoculturelle</b>			
CASA C.A.F.I.	129364	6 496 \$	496653
Centre de culture arabe de Verdun	154320	5 369 \$	496967
École chinoise de Verdun	147567	11 691 \$	496972
<b>Sportifs</b>			

Argoulets Verdun Handball	372668	2 392 \$	496979
Association du football mineur de Verdun	147547	3 292 \$	496981
Association de hockey mineur de Verdun	129394	21 401 \$	496984
Association du soccer mineur de Verdun	148115	26 037 \$	496985
Camp énergie	154319	10 060 \$	496988
Club de judo de Verdun	147548	7 132 \$	496991
Club de patinage artistique de Verdun	147809	6 838 \$	496993
Club de waterpolo Tiburon	280521	1 644 \$	496995
Karaté communautaire Shotokan Verdun	147574	3 018 \$	496998
Les Amateurs de baseball mineur de Verdun	147526	1107,50 \$	497002
<b>Récréatifs, loisirs</b>			
Corps de cadets 2800 de Verdun	147546	2 718 \$	497004
Scouts Notre-Dame-de-Lourdes (30e groupe)	147810	5 229 \$	497007

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de soutien aux organismes et son Programme d'assistance financière de l'année visée par le présent sommaire.  
Une copie de la Politique de gestion contractuelle sera remise aux organismes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-05-16



**Dossier # : 1172586005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 500 \$ à Maison des familles de Verdun inc., pour l'année 2017, pour la réalisation du projet « Offrir des activités de motricité 0 - 5 ans et Rejoindre les familles isolées ». Approuver un projet de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 39 016 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 5 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

1. D'accorder un soutien financier de 31 500 \$ à Maison des familles de Verdun inc., pour l'année 2017, pour la réalisation du projet « Offrir des activités de motricité 0-5 ans et Rejoindre les familles isolées », dans le cadre de du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;
2. D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement et la Maison des familles de Verdun inc., établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assurée par le ville centrale;
4. De mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature de ladite entente, selon le cas;
5. De prendre connaissance de la réception par l'arrondissement (GDD2177497004) de 39 016 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des 5 projets suivants portés par l'arrondissement « Passeport Jeunesse »; Jeux en balade et Croque

-jouets dans les parcs »; «Le bal des livres »; «Aide aux devoirs en francisation » et «Heure du conte en francisation russe-français » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant; pour un montant total de 70 516 \$.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-26 11:56

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172586005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 500 \$ à Maison des familles de Verdun inc., pour l'année 2017, pour la réalisation du projet « Offrir des activités de motricité 0 - 5 ans et Rejoindre les familles isolées ». Approuver un projet de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 39 016 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 5 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires sont invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a adopté le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Une série d'actions concrètes, réalisées par des services centraux, des arrondissements et des organisations régionales, témoignent des efforts qui seront déployés auprès des enfants et de leurs familles. Pour répondre aux particularités locales, la Ville privilégie un modèle d'action adapté aux enjeux et aux besoins spécifiques de chaque quartier. Pour l'année 2017, les actions seront réalisées dans neuf quartiers où la défavorisation est un enjeu important.

Le SDSS assure le suivi et la mise en œuvre de la Politique de l'enfant. Pour l'année 2017, une enveloppe budgétaire de 1 M\$ est allouée aux huit (8) arrondissements dont le territoire comprend un ou deux des neuf quartiers ciblés, afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants
2. Animer l'espace public durant la saison estivale
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants

L'arrondissement est responsable d'identifier et de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire

La DCSLDS propose de répartir ces sommes entre la Maison des familles de Verdun (31 500 \$) et l'arrondissement (39 016 \$).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;;  
CM16 0785 du 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

### **DESCRIPTION**

#### **Projet porté par Maison des familles de Verdun inc. - *Offrir des activités de motricité 0-5 ans et rejoindre les familles isolées***

Date prévue : Du 12 juin 2017 au 31 décembre 2017

Montant recommandé: 31 500 \$

Ce projet vise à mieux répondre aux besoins des familles de Verdun au niveau :

- Du développement de la motricité des tout-petits (0-5 ans) ;
- De la connaissance et de l'utilisation des ressources sur le territoire par les familles isolées et vulnérables.

Le projet permettra l'embauche d'une deuxième ressource humaine afin de diviser le poste actuel d'animatrice motricité – agente de milieu en 2 postes : une personne agente de motricité à 4 jours par semaine et une autre agente de milieu à 5 jours par semaine.

#### **Offrir des activités de motricité 0-5 ans :**

- Offrir des activités durant la période estivale :
  - o Dans différents parcs de Verdun
  - o Dans 2 organismes : la Maison des familles de Verdun et Repaire jeunesse Dawson

- Soutenir les comités de citoyens de ruelles vertes qui souhaitent proposer de activités de motricité pour les tout-petits dans leurs ruelles
- Offrir des activités de septembre à fin décembre :
  - o Dans au moins 2 gymnases d'écoles primaires les fins de semaines : Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Des Marguerite
  - o Dans au moins un organisme en semaine
  - o En soutien, pour le 0-5 ans, aux activités sportives ouvertes aux familles à l'école Lévis-Sauvé
- Créer et prêter des trousse de motricité aux familles

### **Rejoindre les familles isolées/vulnérables :**

- Mieux connaître les ressources afin de les présenter aux familles rejointes :
  - o Poursuivre les visites des différents organismes œuvrant sur le territoire
- Référencer et accompagner les familles isolées/vulnérables vers les ressources du milieu :
  - o dans les parcs et les lieux publics, surtout lors de la période estivale
  - o dans les organismes d'aide et de soutien au niveau des besoins de base tel que l'alimentation, le logement, vêtements et autres matériel usagés, etc.
  - o dans les écoles et autres lieux déjà fréquentés par ces familles
  - o sur référencement par des travailleurs en contact direct avec ces familles : les agents socio-communautaires de la police, l'équipe petite enfance du CLSC, etc.

### **Les projets ou les activités dont la réalisation est portée par l'arrondissement sont les suivants :**

#### **Projet porté par l'arrondissement - *Passeport Jeunesse***

Date prévue: Conception automne 2017 - Implantation année 2018

Montant recommandé : 20 830 \$

Création et production d'un passeport à estampiller, avec prix à gagner. Ce passeport serait conçu pour que les familles et/ou enfants soient encouragés à visiter et découvrir diverses activités offertes par l'arrondissement ou par les organismes participants. Il comporterait plusieurs pages à estampiller pour les diverses activités et promotions offertes tout au long de l'année. Ainsi, plusieurs organismes mettraient en place des journées découvertes avec animation pour recevoir les détenteurs de passeport et se faire mieux connaître. De même, l'arrondissement de Verdun offrirait gratuitement des initiations à des cours, activités ou spectacles faisant partie de sa programmation régulière. Plus le possesseur du passeport participe à des activités et le fait estampiller, plus grandes sont les chances qu'il gagne l'un des nombreux prix.

Exemple de prix: Billets pour les Canadiens de Montréal, bourse d'études, billets pour les Highland Games et abonnements saisonniers aux spectacles de l'arrondissement.

#### Exemple:

À la page 23 du passeport une activité découverte est proposée le 15 mars à 19 h par l'organisme *Ateliers Beaux-Arts* . Un parent et son enfant s'y rendent, participent à une initiation au dessin puis font estampiller la page concernée. Le samedi suivant, ils choisissent de se rendre à l'activité suggérée page 45, soit une journée découverte offerte par l'organisme *Toujours ensemble* , une estampe sera aussi apposée sur cette page. Au mois de juin l'enfant participe à une heure d'initiation au karaté tel que suggéré la page 5 et ainsi de suite. À une date prédéterminée, selon une formule à élaborer, un grand tirage au



lieu parmi les participants, le nombre de chances correspondra alors au nombre d'estampes de chacun des participants.

Budget à préciser :

- Conception par une firme de graphisme du passeport;
- Conception par une firme de graphisme d'outils de promotions (affiches);
- Production du passeport et des outils de promotion;
- Achat d'estampes distinctives pour chacun des organismes participants;
- Salaire animation (soutien aux journées découvertes des organismes);
- Achat de certains prix de participation

**Projet porté par l'arrondissement - *Jeux en ballade et croque-jouets dans les parcs***

Date prévue: Achat automne 2017- Implantation printemps-été 2018

Montant recommandé: 8 000 \$

- **Jeux en ballade:** Achat de divers équipements de jeux et d'une boîte pour le transport de ceux-ci. Cette boîte serait disponible pour les événements de l'arrondissement afin de faire bouger les enfants et les jeunes. De plus, un animateur serait présent en tout temps pour voir à la logistique des prêts et au retour du matériel. Nous estimons le nombre de sorties estivales à environ 30.
- **Croque-jouets dans les parcs:** Dans le style croque-livre, trois boîtes fixes contenant divers jouets ou jeux (corde à danser, ballon etc.). Les citoyens seront invités à y échanger ou y laisser des jeux et jouets. Trois parcs seront ciblés selon les quartiers de l'arrondissement.

**Projet porté par l'arrondissement - *Le bal des livres***

Date prévue: 23 novembre 2017

Montant recommandé: 6 016 \$

Les bibliothèques de Verdun souhaitent créer *Le bal des livres* afin d'inaugurer un projet chapeauté par plusieurs organismes.

Lors d'une journée pédagogique commune, les élèves de trois écoles seront invités à passer une journée à la nouvelle salle de diffusion de Verdun avec l'objectif d'amorcer des réflexions sur la notion de littératie (Qu'est-ce que c'est? Où en trouve-t-on?) par le biais d'auteurs, d'illustrateurs et d'artistes (École de cirque de Verdun). L'objectif sera de mettre l'emphase sur l'importance de la littératie par le jeu et le spectacle. Ce lancement est d'une importance cruciale afin que les enfants de 5 à 14 ans s'approprient le projet et se sentent entièrement concernés tout au long du processus. Lors de cette activité, nous distribuerons des livres à chaque enfant.

Planter à Verdun des parcours extérieurs avec pour thème *Les sentiers de la littératie*. Des sentiers ludiques et permanents, conçus par et pour les jeunes de 5 à 14 ans, permettant aux enfants et aux familles de Verdun d'être en contact avec les arts, la lecture, l'histoire tout en favorisant le développement d'habiletés en littératie.

**Projet porté par l'arrondissement - *Aide aux devoirs en francisation***

Date prévue: De septembre à décembre 2017

Montant recommandé: 2730 \$

Les bibliothèques de Verdun souhaitent offrir de l'aide aux devoirs aux élèves en cours de francisation à raison de 13 séances de 3 heures. Deux tuteurs ou tutrices en aide aux devoirs bilingues (professionnels) se verront offrir une compensation de 35 \$ de l'heure.

**Projet porté par l'arrondissement - *Heure du conte en francisation russe-français***

Date prévue : de septembre à décembre 2017

Montant recommandé: 1440 \$

Les bibliothèques de Verdun souhaitent offrir 6 heures de conte en francisation russe-français pour les résidants de l'Île-des-Soeurs à raison de 240 \$ de la séance.

## **JUSTIFICATION**

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et de son Plan d'action 2017 et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 31 500 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Une somme de 39 016 \$ en provenance du budget du SDSS devra être virée par décision déléguée vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 5 projets par l'arrondissement.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Imputation :** AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier/ Politique de l'enfant / Développement social / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes.

2101	0010000	101444	05803	61900	016491	0000	000000	000000	000000	000000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	--------	--------

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités soutenues s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Considérant que, dans la foulée du Plan de développement stratégique 2015-2025 de Verdun, le Plan d'action 2015-2019 prévoit l'action prioritaire 1 - "*Favoriser les activités familiales dans l'arrondissement*" (objectif stratégique 5 de l'orientation 1 de l'axe 1 de ce même plan) il est impératif de soutenir ces initiatives susceptibles d'améliorer le développement de la motricité globale de nos enfants, de renforcer la qualité des interactions parents-enfants et enfin, de contribuer au renforcement des liens de collaboration entre les partenaires du milieu et les familles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication prévues dans cette stratégie répondront aux obligations en matière de visibilité convenues dans le projet modèle de convention Politique de l'enfant de la Banque de documents juridiques entre l'organisme et l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions. Une rencontre est prévue avec nos partenaires de la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour expliquer les grands axes de la Politique de l'enfant; le Plan d'action 2017, les orientations proposées pour l'année 2017 et pour recueillir leurs commentaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports  
Nadia BASTIEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 9 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy LACROIX  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice

Le : 2017-05-15



**Dossier # : 1172586006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

- D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2017-2018 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- D'autoriser le versement de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ladite convention et tout autre document pertinent pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, ainsi que pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-25 17:33

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172586006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent :
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement

alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2017-2018 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 100 793 \$ par table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Concertation en développement social de Verdun, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000\$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

CE03 0603 - 19 mars 2003 - Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$.

CE04 0632 - 7 avril 2004 - Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal .

CE05 0277 - 23 février 2005 - Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal .

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000\$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour.

CG12 0286 - 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

CM15 0329 - 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CG15 0418 - 18 juin 2015 - Approuver un projet de protocole prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 et approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015.

*Informations relatives aux décisions antérieures de l'arrondissement:*

CA09 210226 - 2 juin 2009 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$ pour l'année

2009-2010 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA10 210435 - 5 octobre 2010 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$, pour l'année 2010-2011, à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA10 210554 - 7 décembre 2010 - Accorder une contribution financière de 2 000 \$, pour la 3e édition de la Carte des ressources préparée par la Concertation en développement social de Verdun (CDSV).

CA11 210496 - 1er novembre 2011 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Concertation en développement social de Verdun pour supporter la création de son site Web.

CA11 210550 - 6 décembre 2011 - Accorder une contribution financière de 14 733 \$ pour l'année 2011-2012 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA12 210443 (1122925009) - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Concertation en développement social de Verdun afin de supporter la première année du projet Quartier 21.

CA12 210452 - 6 novembre 2012 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2012-2013 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention.

CA13 210235 - 2 juillet 2013 - Accorder une contribution financière de 7 000 \$, non récurrente, à la Concertation en développement social de Verdun, afin de la supporter dans l'élaboration de son Plan triennal en développement social 2014-2017. (1133461027).

CA13 210414 - 3 décembre 2013 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2013-2014 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1132925003)

CA14 210272 - 2 juillet 2014 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2014-2015 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1143461011)

CA15 210235 - 1<sup>er</sup> septembre 2015 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2015-2016 à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1152586004)

CA16 210196 - 28 juin 2016 - Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun pour l'année 2016-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1162586004)

## **DESCRIPTION**

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Concertation en développement social de Verdun (CDSV), dans le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social

local.

### **Mission de la CDSV**

La mission de la CDSV est de travailler en collaboration et en concertation avec les différentes instances à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être de la population et à l'élimination de la pauvreté en tant que projet de société.

### **Objectifs généraux de la CDSV**

Promouvoir et soutenir la concertation intersectorielle et multiréseau entre les acteurs de l'arrondissement de Verdun en développement social et communautaire;

Soutenir et consolider les initiatives concrètes favorisant le développement social et communautaire;

Assurer les représentations requises auprès de l'ensemble des instances décisionnelles: municipale, provinciale et fédérale.

Début 2016, la CDSV a présenté un plan en développement social 2016-2020 pour le quartier.

### **Composition de la CDSV**

La CDSV a un conseil d'administration composé d'un maximum de 25 délégations réparties en 4 composantes :

- Composante communautaire : 12 délégations
- Composante institutionnelle : 6 délégations
- Composante économique : 2 délégations
- Composante citoyenne : 2 représentantes citoyennes

Le comité exécutif est composé de cinq membres élus, dont un minimum de trois issus du milieu communautaire ou citoyen, en plus d'un observateur nommé d'office issu de l'arrondissement de Verdun.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que Concertation en développement social de Verdun répond au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionnée dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à cette dernière par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des tables de quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2017-2018, pour la Concertation en développement social de Verdun s'élève à 100 793 \$, répartis de la manière suivante :

<b>Centraide</b>	<b>DRSP</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>Total</b>
49 620 \$	20 060 \$	31 113 \$	100 793 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

<b>Provenance des fonds</b>	<b>Soutien recommandé</b>	<b>% par rapport au financement global</b>
Service de la diversité sociale et des sports	14 733 \$	14,73



Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,38
TOTAL	31 113 \$	

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une collectivité au cœur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

Développement de priorités communes et d'actions concertées.

Meilleure utilisation des ressources disponibles.

Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.

Réduction de la pauvreté.

Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports  
Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 16 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy LACROIX  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice

Le : 2017-05-15



**Dossier # : 1172586007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et l'arrondissement de Verdun, pour 2017.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

- D'accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun;
- D'approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2017;
- De mandater madame Nicole Ollivier, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-26 11:55

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172586007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et l'arrondissement de Verdun, pour 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2003, le conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Dès l'automne 2003, les arrondissements intéressés à adhérer audit programme ont identifié leur organisme partenaire.

En novembre 2004, après un appel de proposition aux organismes locaux, l'arrondissement de Verdun signe une convention avec l'organisme Action Surveillance Verdun afin qu'il mette en oeuvre le Programme sur son territoire.

En 2012, l'organisme Action Surveillance Verdun changea de nom pour Action Prévention Verdun.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Décisions du Conseil d'arrondissement**

CA09 210019 - 3 février 2009 - Accorder une contribution financière de 33 000 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA09 210225 - 2 juin 2009 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution financière de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (résolution CA09 210019).

CA10 210127 - 6 avril 2010 - Accorder une contribution financière de 33 000 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA10 210193 - 4 mai 2010 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action surveillance Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (CA10 210127)

CA11 210026 - 1 février 2011 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA11 210151 - 5 avril 2011 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (CA 11 210026).

CA12 210026 - 1122925002 - 7 février 2012 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Surveillance Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun.

CA12 210025 - 7 février 2012 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun.

CA13 210026 - 5 février 2013 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, au montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun (1123461055).

CA13 210028 - 5 février 2013 - Accorder une contribution financière de 44 800 \$ à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun (1123461056).

CA14 210037 - 4 février 2014 - Accorder une contribution financière de 54 800 \$ à l'organisme Action Prévention Verdun, pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun. (1143461005).

CA14 210186 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, soit un montant de 12 500 \$ en ajout à la contribution de base de l'organisme accordée par l'arrondissement de Verdun et approuver le projet de convention. (1143461009).

CA15 210014 - 3 février 2015 - Accorder une contribution financière de 54 800 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun. (1153461004)

CA15 210230 - 1er septembre 2015 - Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme *Action Prévention Verdun*, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun et approuver le projet de convention (1152586006)

CA16 210013 - 2 février 2016 - Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à

l'organisme *Action Prévention Verdun*, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et ce, pour l'année 2016 (1162586001)

### **Décisions du Conseil municipal**

CM03 0524 - Adoption des orientations et paramètres.

### **Décisions du Comité exécutif**

CE03 2692 - 17 décembre 2003 - Octroyer une contribution financière totalisant 36 000 \$, à neuf (9) organismes partenaires afin de faciliter l'implantation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

CE04 0632 - Adoption par le comité exécutif d'un budget de financement 2004 pour l'implantation du programme dans les arrondissements participants;

CE05 0277 - Adoption par le comité exécutif d'un budget de financement 2005 pour l'implantation et la consolidation du programme dans les arrondissements participants;

CE07 1822 - 14 novembre 2007 - soutien financier totalisant 1 630 170,51 \$, pour l'année 2007, aux organismes à but non lucratif (OBNL) admissibles, ci-après désignés, ayant déposé une demande au Programme d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou des loisirs du territoire de la Ville de Montréal, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

## **DESCRIPTION**

Les objets que l'on retrouve dans les lettres patentes de l'organisme Action prévention Verdun sont :

- Améliorer la qualité de vie des citoyens de Verdun en diminuant la criminalité ;
- Sensibiliser les citoyens à la prévention du crime ;
- Favoriser l'implication active des citoyens à la prise en charge de leur environnement immédiat en rapport à la criminalité.

Pour ce faire, l'organisme offre différents services, tels que :

- Visites sécuritaires à domicile ;
- Burinage de vélos ;
- Séances d'information ;
- Information sous forme de documentation et de conseils ;
- Soutien aux groupes de citoyens ;
- Marches exploratoires, etc.

L'organisme s'implique et participe activement aux différentes organisations locales en lien avec la sécurité publique. Il est membre, notamment, des regroupements suivants :

- Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement ;
- Concertation en développement social de Verdun ;
- Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun.

- **Partie prenante:**

Service de la diversité sociale et des sports, Jocelyne Lebrun - conseillère en développement communautaire.

## **JUSTIFICATION**

Amélioration de la qualité de vie des citoyens de Verdun en diminuant la criminalité ;

- Sensibilisation des citoyens à la prévention du crime ;
- Favoriser l'implication active des citoyens à la prise en charge de leur environnement immédiat en rapport à la criminalité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le montant accordé au projet dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est entièrement financé par la Ville centre. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

La contribution financière de 12 500\$ est réservée par l'engagement de gestion numéro QV 72586007 au nom de l'organisme Action prévention Verdun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'organisme s'implique et participe activement aux différentes organisations locales relativement à la sécurité publique. Il est membre, notamment, des regroupements suivants :

- Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement ;
- Concertation en développement social de Verdun ;
- Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, dont un exemplaire sera remis à l'organisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)



---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 18 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy LACROIX  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice

Le : 2017-05-17



**Dossier # : 1172198001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte », dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2017.

Il est recommandé :

1. D'approuver le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 4 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) dans le but de permettre l'embauche de trois étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement de Verdun pour l'été 2017;
2. D'autoriser le versement de 4 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-23 10:14

**Signataire :** Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172198001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte », dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille environnementale «La patrouille verte» 2017 à la suite d'une demande du Regroupement des éco-quartiers adressée à Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun. La copie de la lettre du Regroupement des éco-quartiers est disponible sous la rubrique «pièce jointe». Depuis février 2012, le Regroupement des éco-quartiers est responsable de la gestion de la «La patrouille verte», auparavant assurée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 16 210 153 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2016.

**DESCRIPTION**

La patrouille verte 2017 a pour mandat de sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, du jardinage écologique, de l'éco-civisme, de la propreté, du verdissement, de la gestion de l'eau et de la sensibilisation à l'herbe à poux. De plus, elle aura pour mandats plus particuliers à Verdun de promouvoir la collecte des résidus alimentaires dans les zones de faibles participations, d'informer les citoyens sur la gestion différenciées des espaces verts, de promouvoir la plantation dans les carrés d'arbres et de proposer des activités de sensibilisation environnementale lors d'événements organisés par l'arrondissement et ses organismes partenaires.

La patrouille verte de l'arrondissement de Verdun, sous la supervision de la Maison de l'environnement de Verdun, sera constituée de trois étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liées au domaine de l'environnement. Cette année, les patrouilleurs seront embauchés pour une période de neuf semaines.

## **JUSTIFICATION**

En participant au projet, l'arrondissement pourra bénéficier des actions menées par des étudiants pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement général du projet provient d'une subvention de Ressources humaines Canada dans le cadre du programme «Emploi d'Été Canada 2017». De plus, le projet bénéficie d'une contribution financière de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, de sorte que les arrondissements participants n'ont qu'à déboursier 1 500 \$ par patrouilleur pour l'ensemble de la période estivale.

La contribution de l'arrondissement de Verdun permettra donc de bonifier le salaire de trois étudiants et de compenser l'organisme partenaire pour l'accueil et la supervision du participant.

Ainsi, une contribution non récurrente de 4 500 \$ est demandée à l'arrondissement de Verdun pour permettre l'embauche de trois étudiants.

Poste budgétaire imputé:

2436.0010000.305735.04349.61900.016207 .

Demande d'approvisionnement # DA495592

Le bon de commande suivra à la suite de l'approbation au Conseil d'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet «La patrouille verte» 2017 piloté par le Regroupement des éco-quartiers a comme partenaire principal la Direction de l'environnement (incluant l'équipe de développement durable) de la Ville de Montréal. Ainsi, ce projet répond aux critères et principes du développement durable.

Le volet social mise sur l'employabilité des étudiants dans un programme d'étude en environnement au niveau collégial ou universitaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin THIFFEAULT  
Chef de division Voirie et Parcs

**ENDOSSÉ PAR**

Martin ROBERGE  
Directeur - travaux publics

Le : 2017-05-09



**Dossier # : 1174637012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable et non récurrente, à l'organisme Les Jeux écossais de Montréal, dans le cadre de son 40e anniversaire.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

- D'accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable et non récurrente, à l'organisme Les Jeux écossais de Montréal, dans le cadre de son 40e anniversaire;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 11:48

**Signataire :** Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174637012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable et non récurrente, à l'organisme Les Jeux écossais de Montréal, dans le cadre de son 40e anniversaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme La Société des Jeux écossais de Montréal demande une contribution financière de 5 000 \$ afin de les aider à souligner leur 40e anniversaire, et ce, pour l'édition 2017. Les jeux auront lieu sur les terrains privés de l'Institut en santé mentale Douglas, le dimanche 6 août 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0671 - 27 avril 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 170 500 \$ aux 36 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2016, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux: Société Montréalaise des jeux des Highland / Les Jeux écossais de Montréal, 38e édition - 3 000 \$ (1160679003)

**DESCRIPTION**

Depuis les 40 dernières années, Les Jeux écossais de Montréal comptent parmi les événements les plus en vue du circuit nord-américain des jeux écossais. Les Jeux écossais de Montréal se tiennent toujours le dimanche suivant les jeux de Glengarry (Maxville), ce qui en fait une double fête pour les orchestres de cornemuses et de tambours, les athlètes, les danseurs des Highlands et les spectateurs. Chez les compétiteurs, on surnomme cette fin de semaine le « weekend M&M ».

Chaque année, les Jeux écossais de Montréal amènent les Montréalais de toutes les origines à célébrer ensemble les jeux, la musique et la culture écossais. Les jeux représentent une merveilleuse opportunité pour les participants tout comme les visiteurs, de découvrir la riche culture écossaise, ses trésors, ses légendes et son histoire.

**JUSTIFICATION**

À la majorité, les élus sont accord avec l'octroi de cette contribution financière de 5 000 \$.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement.

Imputation: Loisirs et culture - Contribution à d'autres organismes - Projets spéciaux - 5 000 \$

2436	0010000	305705	07001	61900	016491	027168
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------

Les crédits sont réservés par la demande d'achat portant le numéro DA 496538 au nom de La Société des Jeux écossais de Montréal dont le numéro de fournisseur est 152915.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Copie de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal sera remise à l'organisme.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-05-15







**Dossier # : 1172198002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 500 \$ à Nature-Action Québec pour la gestion du programme de subvention de couches lavables à Verdun pour l'année 2017 et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'accorder une contribution financière à Nature-Action Québec au montant de 5 500 \$, sans taxes applicables, si applicable, pour le déploiement d'un programme de couches lavables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le maire de l'Arrondissement et la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire substitut, à signer, pour et au nom de l'arrondissement de Verdun, toute convention ou entente à intervenir.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-06-02 10:25

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172198002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 500 \$ à Nature-Action Québec pour la gestion du programme de subvention de couches lavables à Verdun pour l'année 2017 et approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre en place des actions concrètes, en lien avec le plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Politique familiale de Verdun, l'arrondissement souhaite poursuivre son programme pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébés. Pour ce faire, l'arrondissement désire confier la gestion du « programme des couches lavables » à Nature-Action Québec, via la Maison de l'environnement (l'Éco-Quartier de Verdun).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le programme offre une possibilité de 50 subventions de 100 \$ chacune aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat de couches lavables ou à un service de location de couches lavables. La famille devra s'engager à utiliser les couches lavables et devra produire une facture d'achat d'un minimum de 20 couches neuves lavables (ou d'un service de location de couches lavables) pour une période minimum de 12 mois. Un formulaire d'inscription est disponible à la Maison de l'environnement et en ligne sur le site de l'arrondissement.

Le demandeur pourra se présenter à la Maison de l'environnement située au 673, 1ère avenue, Verdun, avec les pièces justificatives. Un employé de la Maison de l'environnement vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et s'occupera de lui faire parvenir la subvention de 100 \$ par chèque via Nature-Action Québec.

Un montant maximum de 500 \$ est ajouté afin de défrayer les coûts associés à la gestion de ce programme (10%), pour une subvention totale de 5 500 \$.

Le protocole d'entente pour le programme des couches lavables est inclut en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Le programme a l'avantage de se traduire par une diminution de tonnage des déchets à l'enfouissement, car un enfant utilisera entre 5 000 et 7 000 couches jetables avant d'être propre, ce qui équivaut à environ une tonne de déchets par an. Cette mesure peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 450\$ pour 20 couches lavables comparativement à approximativement 2000 \$ pour les jetables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant : 5 500 \$, sans taxes applicables.

Imputation budgétaire : 2436 0010000 305735 04601 61900 016207 027216

Demande d'achat no : DA 497136

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme des couches lavables de l'arrondissement de Verdun fait partie intégrante d'un objectif du développement durable visant à récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de matériaux de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD) d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Participation au développement durable;  
Poursuite des actions en faveur des familles;  
Économie substantielle pour les familles participantes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin THIFFEAULT  
Chef de division Voirie et Parcs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-12

Martin ROBERGE  
Directeur - travaux publics



**Dossier # : 1176811008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2017) et autoriser une affectation de surplus à cet effet

Il est recommandé :

D'accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2017) et autoriser une affectation de surplus à cet effet.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-31 15:10

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176811008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2017) et autoriser une affectation de surplus à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Faisant suite à l'adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (dossier n° 1176811004), Monsieur Billy Walsh, directeur général de la Société de développement commercial (SDC) Wellington, dépose une demande de subvention d'un montant de 90 000 \$, toutes taxes applicables le cas échéant, pour diverses activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA17 21090 : Adopter le règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (dossier n° 1176811004).

Résolution CA16 210154 : Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2016) et autoriser une affectation de surplus de 15 000\$ à cet effet (dossier n° 1166811006).

Résolution CA15 210150 : Accorder une subvention de 75 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2015) (dossier n° 1156811005).

Résolution CA14 210387 : Accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2014) (dossier n° 1146811003).

Résolution CA13 210227 : Accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2013) (dossier n° 1134588048).

Résolution CA12 210411 : Accorder une subvention de 100 000 \$ à la Société de

développement commercial (SDC) Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2012) (dossier n° 1124588113).

## **DESCRIPTION**

La demande déposée concerne plusieurs activités de la rue Wellington. Le montant de 90 000 \$ alloué se répartit comme suit :

- 35 000 \$ rétroactifs pour l'activité *Érablière Wellington* qui a eu lieu en mars dernier et qui avait pour but la mise en valeur des restaurateurs de la rue Wellington. Le budget de même que le rapport de l'événement sont joints au présent sommaire.
- 10 000 \$ pour l'activité *Vente-trottoir estivale* prévue du 2 au 5 juin prochain. Le budget de même que le rapport de l'événement seront déposés selon les dispositions prévues au règlement.
- 10 000 \$ pour le *Festival Marionnettes plein la rue* dans le cadre de la vente trottoir. Le budget de même que le rapport de l'événement seront déposés selon les dispositions prévues au règlement.
- 10 000 \$ pour les activités prévues dans le cadre de *Quartier de Noël* qui se tiendra en décembre prochain. Parmi les activités prévues, il y aura la visite du Père Noël, l'aménagement du parvis de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le conteneur du Père Noël sera installé et où auront lieu diverses activités d'animation ainsi que la promotion de commerçants.
- 5 000 \$ pour diverses activités prévues durant la période estivale.
- 20 000 \$ pour les activités de communication, le répertoire des commerçants et le catalogue de Noël. Le nouveau répertoire est déposé en version papier.

Le total de la subvention demandée est de 90 000 \$, taxes applicables incluses, le cas échéant.

## **JUSTIFICATION**

La SDC Wellington a fourni un rapport des activités pour lesquelles elle a obtenu une contribution de l'arrondissement en 2016, le bilan et le rapport financier sont joints au sommaire décisionnel. La SDC devra fournir, dans les 12 mois suivant la demande de subvention, un rapport indiquant que l'activité a eu lieu de même qu'un rapport financier. Les copies des factures, reçus et autres pièces démontrant le coût total de l'activité devront être disponibles pour consultation au besoin.

Lorsque la société n'établit pas, dans le délai prescrit, que la subvention relative à une activité a été affectée aux dépenses nécessaires à la tenue de l'activité décrite dans la demande de subvention, la subvention ou la part de celle-ci n'ayant pas été affectée à ces dépenses doit être remboursée à l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 75 000 \$ pour la subvention à la SDC de la Promenade Wellington est prévu au budget suivant : 2436.0010000.305736.06501.61900.016216.027210

Une affectation de surplus d'un montant de 15 000 \$ est requis afin de couvrir les frais de 15 000 \$ prévus en ajout pour l'événement Panache et bois rond.

Les fonds sont réservés par l'engagement de gestion 1176811008.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Visibilité, rayonnement et animation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La SDC Wellington prévoit plusieurs opérations de communication en lien avec les événements indiqués. Le logo de l'arrondissement paraîtra sur les documents promotionnels.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été remise à la SDC de la Promenade Wellington.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nicole OLLIVIER, Verdun

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane VALLÉE  
Directrice

### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane BERNAQUEZ  
Directeur

Le : 2017-05-19



**Dossier # : 1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA12 210403 afin d'approuver les modifications apportées à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque, pour une durée de trente (30) ans, en vigueur à partir du 1er janvier 2016 et ce, selon le contexte actuel en regard à la reprise du projet de lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque. (1123461034)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'amender la résolution CA12 210406 afin d'approuver les modifications apportées à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun, pour une durée de trente (30) ans, effective à partir du 1er juin 2016, et ce, selon le contexte actuel en regard à la reprise du projet de Lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun.

**Signé par** Michèle GIROUX **Le** 2015-09-23 16:35

**Signataire :**

Michèle GIROUX

---

Directrice  
Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



**Dossier # : 1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, effective à compter de mai 2013.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'amender la résolution CA15 210286 afin d'approuver la modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun, pour une durée de trente (30) ans, effective à partir du 1er juin 2016, et ce, selon le contexte actuel en regard à la reprise du projet de Lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, en ce qui concerne le nom du Directeur général dudit organisme.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2016-02-22 13:08

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, effective à compter de mai 2013.

Il est recommandé :

1. D'amender les résolutions CA15 210286 et CA16 210040 afin de modifier la durée du bail et la date de début relativement au versement du loyer mensuel entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun:
  - Article 3: La durée du bail est de trente (30) ans, débutant le 1er janvier 2017, et se terminant le 31 décembre 2047;
  - Article 4: Le montant du loyer annuel pour la première année du bail est de quarante-deux mille huit cent trente-cinq dollars et trente cents (42 835,30 \$), plus les taxes applicables le cas échéant, payables en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et soixante et un cents (3 569,61 \$) chacun, plus les taxes applicables, d'avance, le premier (1er) jour de chaque mois à compter du 1er janvier 2017.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-29 15:55

**Signataire :** Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA12 210403 afin d'approuver les modifications apportées à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque, pour une durée de trente (30) ans, en vigueur à partir du 1er janvier 2016 et ce, selon le contexte actuel en regard à la reprise du projet de lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque. (1123461034)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**OBJET : AMENDER LA RÉSOLUTION CA12 210403 AFIN D'APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA CONVENTION DE BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VERDUN, ET L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN, POUR UNE DURÉE DE TRENTE (30 ANS), EFFECTIVE À PARTIR DU 1ER JUIN 2016, ET CE, DANS LE CONTEXTE DE LA RELANCE DU PROJET DE LIEU CULTUREL DE PROXIMITÉ ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN.**

**CONTEXTE :**

La présente est pour approuver les modifications au bail selon le contexte actuel en lien avec la reprise du projet de lieu culturel de proximité ainsi que le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun.

Les principaux changements sont les suivants :

- Changement du nom du maire;
- Changement du nom de la secrétaire d'arrondissement;
- Date du début et fin du bail;
- article 4 ajout
- article 7.8 modifié par l'engagement du Locataire à conclure avec la Ville avant la première journée du bail une entente de partenariat et à respecter les termes et conditions de cette entente de partenariat pendant toute la durée du bail;
- article 7.10 sur les activités gratuites inséré à même l'article 4 sur le loyer;
- Modification du montant du loyer en fonction de la superficie et des augmentations annuelles entre 2013 et 2016;
- article 12 modification des dates de l'échéancier des travaux;
- Modification de la superficie ajustée à la réalité d'aujourd'hui;
- Annexe A modifié en fonction de la nouvelle réalité;
- Clause 18.1 Conseil d'administration (élus et fonctionnaires à titre d'observateurs) a été retiré pour être ajoutée dans l'entente de partenariat.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND

Chef de division arts et culture

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, effective à compter de mai 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**OBJET : AMENDER LA RÉSOLUTION CA15 210286 AFIN D'APPROUVER LA MODIFICATION À APPORTER À LA CONVENTION DE BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VERDUN, ET L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN, POUR UNE DURÉE DE TRENTE (30 ANS), EFFECTIVE À PARTIR DU 1ER JUIN 2016, ET CE, DANS LE CONTEXTE DE LA RELANCE DU PROJET DE LIEU CULTUREL DE PROXIMITÉ ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN, EN CE QUI CONCERNE LE NOM DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DUDIT ORGANISME.**  
**CONTEXTE :**

La présente est pour approuver la modification au bail selon le contexte actuel en lien avec la reprise du projet de Lieu culturel de proximité ainsi que le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun.

La modification est la suivante :

- Modifier le nom du Directeur général de l'École de cirque de Verdun, soit de Jean-François Leroux à Mario de Lafontaine.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND  
Chef de division



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, effective à compter de mai 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

AMENDER les résolutions CA15 210286 et CA16 210040 afin de modifier la durée du bail et la date de début relativement au versement du loyer mensuel entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun.

- Modifier l'article 3:

La durée du bail est de trente (30) ans, débutant le 1er janvier 2017, et se terminant le 31 décembre 2047;

- Modifier l'article 4:

Le montant du loyer annuel pour la première année du bail est de quarante-deux mille huit cent trente-cinq dollars et trente cents (42 835,30 \$), plus les taxes applicables le cas échéant, payables en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et soixante et un cents (3 569,61 \$) chacun, plus les taxes applicables, d'avance, le premier (1er) jour de chaque mois à compter du 1er janvier 2017.

Ces modifications sont justifiées par le fait que le LOCATAIRE n'a pu intégrer les locaux avant la fin de l'année 2016 étant donné que les travaux n'étaient pas complètement terminés.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
 Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction - DC SLDS

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123461034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, effective à compter de mai 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de Pôle des arts de la scène et du cirque à Verdun prend forme. L'École de cirque de Verdun s'inscrit dans cette démarche et a obtenu du financement du Ministère de la culture, de la condition féminine et des communications du Québec afin de réaliser le projet de réaménagement et d'agrandissement des locaux du Studio A de l'Édifice Guy-Gagnon. Cependant les règles d'admissibilité ont été changées, le ministère exige maintenant une entente d'une durée de 30 ans lorsque l'organisme n'est pas propriétaire.

Le projet consiste à transformer et agrandir l'Édifice pour y installer le lieu de diffusion culturelle et l'École de cirque de Verdun. L'ensemble est mis en valeur par un parvis public en lien avec le contexte paysager du site de manière à créer un Pôle des arts, de la scène et du cirque marquant, en lien avec la rue commerciale Wellington.

Le réaménagement des locaux de l'École de cirque comprend un espace d'entraînement rénové de 800 m<sup>2</sup>, des studios, des vestiaires, les espaces d'accueil, administratifs et de soutien. Ce projet s'intègre au lieu de diffusion culturelle.

L'étude complémentaire présente un partage de certains espaces des deux entités tels que le quai de livraison, une salle de réunion selon les dispositions des espaces administratifs, le stationnement et l'aménagement paysager de mise en valeur du projet et marquant l'accessibilité du site.

Les études présentaient finalement une vision intégrée des besoins énoncés des deux partenaires, en adéquation avec les orientations municipales. Aussi, tous les éléments nécessaires à la planification d'un projet de qualité, tant sur le plan architectural qu'environnemental et aussi en termes de qualité d'équipement de calibre professionnel, étaient identifiés avec réalisme.

Pour chacune des entités, il est prévu des équipements spécialisés de haute qualité (matériel de son, éclairage, tapis de danse et d'entraînement, mobilier d'exposition, etc.). Les coûts estimés de l'ensemble de l'aménagement paysager et du stationnement qui desservent les deux entités sont intégrés dans l'estimé du lieu de diffusion.

En novembre 2011, l'École de cirque de Verdun nous avait demandé de considérer la

possibilité de fixer la durée de la convention à vingt (20) ans afin de leur permettre de déposer leur demande de soutien financier pour le réaménagement des locaux de l'édifice Guy-Gagnon. Il avait été convenu avec l'École de cirque de Verdun que le conseil d'arrondissement pourrait donner un accord de principe afin de leur permettre d'effectuer des recherches en vue d'obtenir du financement pour le projet de réaménagement et d'agrandissement des locaux et qu'advenant l'éventualité où ils auraient besoin d'une entente d'une durée de vingt (20) ans, l'entente serait formalisée.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 210243 - 5 juin 2012 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA11 210500 - 1er novembre 2011 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA11 210477 - 21 octobre 2011 - Abroger la résolution CA11 210455 et approuver le règlement et le programme sommaire du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifice Guy-Gagnon, tels que modifiés par le contentieux et tels que joints au dossier addenda.

CA11 210455 - 4 octobre 2011 - Approuver le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes, pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA11 210358 - 18 août 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Amiot Bergeron Architectes - Louise Amiot, architecte, pour la préparation et la conduite du concours d'architecture pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon, pour une somme maximale de 45 342,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C11-018 - 1 soumissionnaire, et approuver un projet de convention à cette fin.

CA11 210320 - 5 juillet 2011 - Autoriser de procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon, autoriser un appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels d'un conseiller professionnel pour la mise en oeuvre et la programmation du concours et en approuver la grille de pondération, demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) l'autorisation d'octroyer après la tenue d'un concours de design (concours d'architecture), au lauréat de ce concours, un contrat de services professionnels.

CE10 0044 - 13 janvier 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des firmes suivantes pour réaliser le programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturelle professionnel dans l'édifice Guy-Gagnon (arrondissement de Verdun) et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CA09 210397- 29 septembre 2009 - Accord de principe à la prolongation pour une période de dix ans de la convention entre l'arrondissement de Verdun et l'École de cirque de Verdun dans le cadre de l'obtention de financement pour le projet d'agrandissement de ladite école.

CA09 210110 - 7 avril 2009 - Reconnaître l'Édifice sis au 5160 et 5190, boulevard LaSalle, en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'Aréna Guy Gagnon), comme équipement culturel dans le but d'en faire un lieu multidisciplinaire professionnel de création et de diffusion culturelle.

CA09 210285- 7 juillet 2009- Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007 et autoriser la radiation partielle du compte à recevoir et de la provision pour mauvaises créances.

CA09 210284- 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour une durée de dix (10) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2017 et approuver l'entente d'entretien ménager pour une durée de quatre (4) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011, selon les termes et conditions présentés.

Dossier décisionnel 1083461017 pour la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007 et autoriser la radiation du compte à recevoir et de la provision pour mauvaises créances.

CA07 210507 - Le 6 Novembre 2007 - Déléguer monsieur Mo Carpels, directeur de la programmation de la TOHU, comme représentant de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de l'École de cirque de Verdun.

CA05 210481 - le 8 novembre 2005 - Reconduire le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'École de cirque pour la location du studio A à l'Aréna Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006 aux mêmes conditions que ceux entendues et signées au précédent bail en date du 31 juillet 1998, la police d'assurance-responsabilité générale demandée étant 2 000 000\$ au lieu de 1 000 000\$.

Dossier décisionnel 1123461035 - 1 octobre 2012 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun relativement à l'exécution et au remboursement des travaux de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon.

## **DESCRIPTION**

L'École de cirque de Verdun avait déposé une demande de financement pour le projet qui s'inscrit dans le cadre du Pôle des arts de la scène et du cirque. En juin 2012, le ministère a adressé diverses demandes relativement au projet déposé par l'École de cirque de Verdun dans l'étude de leur dossier. Le ministère nous a informé qu'il exigeait maintenant une entente d'une durée de trente ans lorsque l'organisme n'est pas propriétaire des lieux. Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec avait demandé une confirmation des intentions de l'arrondissement à l'égard de la convention en vigueur entre l'École de cirque de Verdun et l'arrondissement. De ce fait, l'École nous a demandé une entente d'une durée de 30 ans.

La convention de bail en vigueur prévoit que toute modification aux aménagements requiert l'autorisation de l'arrondissement de Verdun ainsi qu'une révision de la convention. De plus, l'École de cirque devant quitter les lieux pour la durée des travaux la convention de bail en vigueur doit être résiliée.

Une nouvelle convention de bail doit être adoptée. Les principales modifications portent sur:

- le loyer et la valeur des activités gratuites qui ont été indexés;
- un engagement à assumer l'augmentation de la consommation énergétique s'il y a lieu selon les modalités prévues à l'annexe;
- le retrait de l'article 7.8 qui traitait des priorités d'utilisation du Studio B par l'École de cirque;
- le retrait de l'article 7.9 qui traitait des espaces communs puisque le nouvel aménagement ne prévoit pas de tels espaces;
- la nomination d'un représentant de l'arrondissement sur lequel l'arrondissement s'engage à consulter l'École de cirque mais ne requiert plus l'accord de cette dernière.

En plus de la convention de bail une convention prévoyant les modalités de fonctionnement pour les travaux de réaménagement des locaux de l'École de cirque est prévue. Selon cette convention il est prévu que l'arrondissement soit responsable de l'ensemble du projet. Ainsi, les contrats qui ont été accordés aux firmes de professionnels ainsi que le contrat pour la construction pour le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun seront accordés par la ville et remboursés par l'École de cirque de Verdun. Concernant les travaux de réaménagement pour l'École de cirque, il est prévu que l'arrondissement de Verdun contribuera pour un montant de 294 600 \$ (projet totalisant 3 964 000 \$ selon l'estimation extraite de l'étude complémentaire des architectes Lapointe Magne et associés et déposée au ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec). Ce montant représente une partie des coûts des travaux que l'arrondissement doit réaliser à titre de propriétaire du bâtiment, tels que la réfection de la toiture, de l'isolation, des travaux aux systèmes mécaniques.

La construction du lieu de diffusion culturelle et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun constituent une occasion privilégiée pour l'arrondissement et l'organisme d'améliorer ce lieu afin d'y accueillir adéquatement les visiteurs et la clientèle en accord avec la vision stratégique de l'organisme.

De plus, cela permettra l'aménagement complet de l'Édifice Guy-Gagnon. Par ailleurs, la cohabitation de ces deux organisations culturelles créera une synergie propice au développement d'activités artistiques de qualité.

## **JUSTIFICATION**

En raison de l'obtention d'une subvention du ministère de la culture, de la condition féminine et des communications du Québec permettant la réalisation des travaux de réaménagement des locaux de l'école de cirque de Verdun, la convention doit être modifiée. De ce fait, nous devons mettre un terme à la convention en vigueur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer est établi à 34 875,34\$ par année plus les taxes applicables, le cas échéant. Il est indexé annuellement selon les dispositions de l'article 4 de la convention, soit, le plus élevé des deux, la variation entre l'indice général des prix à la consommation ou 2%.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :  
Culture\_patrimoine\_sports et vie communautaire , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND  
Chef de la division des arts et de la culture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre P BOUTIN  
Directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2012-06-26



**Dossier # : 1175114004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2017 dans le cadre des camps de jour.

Il est recommandé:

- D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2017, dans le cadre des camps de jour;
- De mandater madame Marlène Gagnon, chef de division des sports, des loisirs et du développement social à signer ledit protocole d'entente.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-26 12:47

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175114004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2017 dans le cadre des camps de jour.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1997, la Ville de Verdun a mandaté plusieurs organismes du milieu pour offrir des services de camps de jours aux citoyens. Considérant que le Club de tennis Île-des-Soeurs désirait s'impliquer dans son milieu tout en offrant des activités de tennis pour les citoyens de Verdun, la Ville de Verdun a autorisé la tenue de camps de jour pour les résidents. Depuis maintenant plus de 20 ans, le Club s'implique dans son milieu et offre aux résidents des camps de jours spécialisés en tennis. Le protocole d'entente a pour but l'organisation et la gestion de camps de tennis pour les citoyens de l'arrondissement de Verdun.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 210163 - Adoptée le 7 juin 2016 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Club de tennis Île-des-Sœurs* pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2016, dans le cadre des camps de jour. (1165114002)

CA15 210144 - Adoptée le 2 juin 2015 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Club de tennis Île-des-Sœurs pour l'utilisation des terrains de tennis, pour la saison 2015. (1155114002).

CA14 210225 - Adoptée le 3 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Le Club de tennis intérieur de L'Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis pour la saison 2014.

CA13 210175 - Adoptée le 4 juin 2013 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Le Club de tennis intérieur de L'Île-des-Sœurs, pour l'utilisation de terrains de tennis dans le cadre de ses camps de jour durant la saison estivale 2013. (1133397004)

CA12 210249 - Adoptée le 5 juin 2012 - Approuver le protocole d'entente à intervenir, entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Le Club de tennis intérieur de L'Île-des-Sœurs, pour l'utilisation des terrains de tennis. (1123397009)

CA11 210221 - Adoptée le 3 mai 2011 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Le Club de tennis intérieur de L'Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis

CA10 210244 - Adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2010 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et Le Club de tennis intérieur de L'Île-des-Soeurs pour l'utilisation des terrains de tennis.

## DESCRIPTION

Le protocole d'entente vise l'organisation et la gestion des camps de tennis pour les jeunes Verdunois. Le Club devra s'assurer que les camps de jour comprennent un minimum de 3 heures de tennis par jour.

Le Club utilisera les terrains de l'arrondissement comme suit :

Nom du parc	Clientèle	Nombre de courts de tennis utilisés	Dates d'utilisation permise	Heures d'utilisation permises
de la Fontaine	Camp de jour récréatif	4	Du 26 juin au 25 août 2017	9 h à 12 h 13 h à 15 h
de la Fontaine	Camp élités	4	Du 1 mai au 23 juin 2017	14 h à 16 h
Arthur-Therrien		4	Du 26 juin au 11 août 2017	9 h à 12 h 13 h à 15 h

Le coût de location horaire pour l'utilisation des terrains de tennis est de 6,00 \$, toutes taxes comprises.

Afin d'offrir une qualité dans l'enseignement du tennis et connaissant l'expertise du Club, celui-ci fournit à l'arrondissement de Verdun du personnel qualifié et certifié pour les cliniques et la ligue de tennis aux citoyens de l'arrondissement de Verdun. En cas de pluie, lors de la ligue de tennis, l'arrondissement bénéficie d'un taux horaire privilégié de 9,00 \$, toutes taxes comprises, pour l'utilisation des terrains intérieurs du Club.

## JUSTIFICATION

L'organisme offre des activités complémentaires aux activités de l'arrondissement. Ces activités encouragent les jeunes à développer leurs habiletés et mettent en valeur les activités physiques.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus seront imputés dans le poste budgétaire ci-dessous.

Tennis - Parc Arthur-Therrien

2436	0010000	305730	07167	44101	000000	0000	000000	027055	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Tennis - Parc de la Fontaine

2436	0010000	305730	07167	44101	000000	0000	000000	027053	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le promoteur a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, il en comprend les termes et la portée et il a fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prennent les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique de gestion contractuelle. Celle-ci est annexée à la convention de bail. Le promoteur doit obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis auprès des instances et ministères concernés avant de commencer ses activités.

Conformément au Règlement sur les tarifs et selon la Politique de soutien aux organismes de l'arrondissement de Verdun en vigueur.  
En conformité avec l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Antoine DIONNE  
Chef de section, centre sportif et installations

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement sociale

Le : 2017-05-16





**Dossier # : 1177214001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période d'avril 2017

Il est recommandé :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'avril 2017 tels que produits  
par la Division des ressources financières

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-19 12:31

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177214001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période d'avril 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt des rapports budgétaires mensuels - application SIMON

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Rapports budgétaires pour la période d'avril 2017 déposés par la Division des ressources financières pour information au conseil d'arrondissement

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Margarette TOUSSAINT  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Annick DUCHESNE  
Chef de division ressources humaines et  
financières



**Dossier # : 1177214003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période d'avril 2017

Il est recommandé :  
D'accepter le dépôt pour information des virements de crédits du budget de  
fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période d'avril 2017

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-19 12:30

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177214003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période d'avril 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin que le conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous présentons la liste des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour la période d'avril 2017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'accepter pour information les virements de crédits et de budgets effectués pour la période d'avril 2017

**JUSTIFICATION**

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son arrondissement, et ce, dans la mesure que cela n'ait aucun impact sur le niveau d'emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits et de budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières via le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 210009)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à même le budget initial tel que répartis aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial parce qu'il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts.

Règle générale, le report des soldes non dépensés des budgets PTI génère une augmentation du budget PTI. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report des budgets PTI et les virements des budgets vont permettre la poursuite des investissements tels que prévus par l'arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Margarette TOUSSAINT  
secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Annick DUCHESNE  
Chef de division ressources humaines et  
financières

Le : 2017-05-17



**Dossier # : 1177214002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2017

Il est recommandé :  
D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des  
factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2017

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-19 12:31

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177214002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement. Ainsi, afin de se conformer à l'article 4 du Règlement de délégation de l'arrondissement, différents rapports sont présentés au conseil

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du rapport des pouvoirs délégués aux fonctionnaires :

- Rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses pour la période d'avril 2017 concernant les achats / déboursés effectués par le système d'approvisionnement SIMON

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec le Règlement RCA05 210009 intitulé « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés »

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Margarette TOUSSAINT  
secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Annick DUCHESNE  
Chef de division ressources humaines et  
financières



**Dossier # : 1170357008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1er au 30 avril 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA05 210009).

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-23 10:12

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170357008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1er au 30 avril 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA14 210492 - Adoption du Règlement RCA14 210010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le règlement G21-0004 (RCA05 210009).

**DESCRIPTION**

Ne s'applique pas.

**JUSTIFICATION**

À sa séance tenue le 2 décembre 2014, les membres du conseil d'arrondissement de Verdun ont statué sur une nouvelle délégation de pouvoirs (RCA14 210010) reliés aux fonctionnaires dans un esprit de responsabilité et d'imputabilité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie FILION  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2017-05-17





**Dossier # : 1174637013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 6 000 \$, non taxable, pour la remise de bourses dans le cadre de l'événement Portageons la fête du 375e anniversaire de Montréal. Autoriser la remise de 18 bourses aux gagnants des courses de kayak et de canot lors de la compétition de portage.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

- D'autoriser une dépense de 6 000 \$, non taxable, pour la remise de bourses dans le cadre de l'événement Portageons la fête du 375e anniversaire de Montréal;
- D'autoriser la remise de 18 bourses aux gagnants des courses de kayak et de canot lors de la compétition de portage;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-23 10:03

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174637013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 6 000 \$, non taxable, pour la remise de bourses dans le cadre de l'événement Portageons la fête du 375e anniversaire de Montréal. Autoriser la remise de 18 bourses aux gagnants des courses de kayak et de canot lors de la compétition de portage.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'événement de Portageons la fête, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, l'arrondissement désire procéder à la distribution de 18 bourses aux gagnants des courses de portage (kayak et canot).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le 18 juin 2017, lors des compétitions de portage, l'arrondissement de Verdun remettra des bourses aux gagnants, selon les catégories:

<b>Compétition de kayak</b>		
Catégorie - homme	1re position	500 \$
Catégorie - homme	2e position	300 \$
Catégorie - homme	3e position	200 \$
Catégorie - femme	1re position	500 \$
Catégorie - femme	2e position	300 \$
Catégorie - femme	3e position	200 \$
Catégorie - mixte	1re position	500 \$
Catégorie - mixte	2e position	300 \$
Catégorie - mixte	3e position	200 \$
<b>Compétition de canot</b>		
Catégorie - homme	1re position	500 \$
Catégorie - homme	2e position	300 \$
Catégorie - homme	3e position	200 \$
Catégorie - femme	1re position	500 \$
Catégorie - femme	2e position	300 \$
Catégorie - femme	3e position	200 \$

Catégorie - mixte	1re position	500 \$
Catégorie - mixte	2e position	300 \$
Catégorie - mixte	3e position	200 \$
<b>Total des bourses</b>		<b>6 000 \$</b>

## JUSTIFICATION

Les organisateurs de l'événement désirent souligner la participation et les efforts des gagnants.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social se réserve le droit d'annuler les compétitions professionnelles de portage et en eau vive (canot et kayak) et le cas échéant, affectera les sommes financières prévues pour les bourses au budget global de réalisation de l'événement Portageons la fête.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement.

### Imputation:

2436	0010000	305731	07211	54506	000000	0000	000000	027255
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------

Les budgets ont été réservés par la DA 496837. Les bourses seront remises en argent comptant à chacun des gagnants.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Distribution des bourses, le 18 juin 2017.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non applicable.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-05-18



**Dossier # : 1172735002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense au montant de 321 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du Service de la culture dans le cadre du Forum des équipements culturels, dont les budgets et les crédits autorisés ont été approuvés par la résolution CA16 210288. Autoriser une dépense au montant de 128 400 \$ à même le Règlement d'emprunt RCA16 210002, de 1 500 000 \$ pour le projet du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

- D'autoriser une dépense au montant de 321 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du Service de la culture, dans le cadre du Forum des équipements culturels, dont les budgets et les crédits autorisés ont été approuvés par la résolution CA16 210288;
- D'autoriser une dépense au montant de 128 400 \$ à même le Règlement d'emprunt RCA16 210002, de 1 500 000 \$ pour le projet du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon;
- D'imputer ces virements de crédits conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-29 15:57

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172735002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense au montant de 321 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du Service de la culture dans le cadre du Forum des équipements culturels, dont les budgets et les crédits autorisés ont été approuvés par la résolution CA16 210288. Autoriser une dépense au montant de 128 400 \$ à même le Règlement d'emprunt RCA16 210002, de 1 500 000 \$ pour le projet du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon et de sa transformation en un lieu culturel de proximité, l'arrondissement de Verdun souhaite faire l'acquisition du mobilier, des équipements ainsi que la signalisation intérieure et extérieure pour être en mesure de répondre aux différents besoins opérationnels.

Les travaux de construction de la partie du Studio B sont en voie de se terminer. Les systèmes de levage et d'habillage sont en fin d'installation. L'octroi de contrat pour l'achat des équipements de sonorisation et d'éclairage a été octroyé au CA du 4 avril 2017 et les commandes sont en cours auprès du fournisseur.

Le présent sommaire décisionnel recommande de demander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense au montant de 242 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du Service de la Culture dans le cadre du Forum des équipements culturels et 128 400 \$ à même le règlement d'emprunt RCA16 210002 de 1 500 000 \$ pour le projet de Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 210065 - Octroyer un contrat à XYZ technologie culturelle Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes multimédias pour le projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'édifice Guy-Gagnon situé au 5160, boulevard LaSalle / autoriser une dépense de 730 742,93\$ comprenant le montant du contrat de 664 311,75 \$ et les contingences de 66 431,18 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres public numéro 16-15771

(2 soumissionnaires). (1172735001)

CM17 0602 - Accorder un contrat de services professionnels à l'artiste Josée Dubeau pour la réalisation de l'œuvre d'art mural « Chorégraphies cartographiques » au Lieu culturel de proximité et à l'École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural, pour une somme maximale de 100 258,20 \$ / Autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation / Approuver un projet de convention à cette fin (1177466001)

CA17 210011 - Autoriser une dépense additionnelle de 344 925,00 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant des contingences prévues au contrat de *Entreprise de construction T.E.Q. inc.*, dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et du réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190 boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 770 325,80 \$ à 14 115 250,80 \$ / Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour augmenter le montant des incidences reliées aux travaux de 137 703,26 \$ à 195 190,76 \$. (1161357001)

CM16 1424 - Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Archéologies » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public

CA16 210191 - Octroyer un contrat à Artotech intégration Inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de levage et d'habillage pour la salle de spectacle du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité dans l'édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 boulevard LaSalle. Autoriser une dépenses de 502 329,48 \$ comprenant le montant du contrat de 456 663,17 \$ et les contingences de 45 666,32 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres public 16 - 15212 (2 soumissionnaires). (1162735004).

CA16 210288 - 4 octobre 2016 - Autoriser une demande additionnelle au montant de 986 974 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance des fonds du Forum des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun afin de terminer la réalisation du projet du lieu culturel de proximité de l'arrondissement de Verdun. Autoriser les virements budgétaires et de crédits lors des octrois de contrats. (1162735006)

CA16 210072 - Autoriser, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours sur invitation par le Service de la culture, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public au Lieu culturel de proximité et l'École de cirque de Verdun (Édifice Guy-Gagnon) / Négocier et conclure un contrat avec le lauréat du concours et assurer le suivi de réalisation de l'œuvre / Autoriser une dépense de 26 128,07 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours. (1162735001)

CA15 210293- Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle / Autoriser une dépense de 13 908 029,06 \$, toutes taxes incluses comprenant le montant du contrat de 13 770 325,80 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 137 703,26 \$, taxes incluses et autoriser l'appropriation d'un montant de 6 354 223,94 \$ du surplus accumulé non affecté dans l'attente du remboursement de 2 639 530,18 \$ qui sera fait par l'École du cirque de Verdun, conditionnellement à la signature de la convention de remboursement avec l'École de cirque afin d'engager les dépenses prévues dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du lieu culturel de proximité et de réaménagement des locaux de l'École de

cirque de Verdun dans l'Édifce Guy-Gagnon - Appel d'offres public S15-016 (8 soumissionnaires). (1151357001)

CA14 210377 - Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 21 557,82 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Octave acoustique inc. de l'acoustique du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet de nouvelle convention de services professionnels avec la firme Octave acoustique majorant ainsi le montant total du contrat de 51 738,75 \$ (CA12 210127) à 73 296,57 \$, taxes incluses et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 7 778,30 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357007)

CA14 210372 - Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Go Multimédia de la scénographie du projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet de convention de services professionnels avec la firme Go Multimédia à cet effet. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 18 667,92 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357006)

CA14 210380- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 32 366,62 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme SNC-Lavalin inc. des plans et devis en génie structural du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet d'addenda numéro 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat de 261 246,81 \$ à 293 613,43 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 11 678,24 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357005)

CA14 210379- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 60 465,36 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Les Consultants S.M. inc. des plans et devis en génie électrique et mécanique du bâtiment du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et approuver un projet d'addenda numéro 3, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Consultants S.M. inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat de 216 516,70 \$ à 276 982,06 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 16 456,81 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357004)

CA14 210378- Séance ordinaire du mardi 7 octobre 2014- Autoriser une dépense additionnelle de 43 564,03 \$, taxes incluses, pour la révision par la firme Les Architectes Brodeur Gauthier Lavoie des plans et devis en architecture du projet corrigé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée en 2014 par les professionnels du projet initial et pour les services supplémentaires requis par l'arrondissement; approuver à cette fin un projet d'addenda numéro 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes Brodeur Gauthier Lavoie (CA12 210012) qui faisait affaires sous le nom de Les Architectes FABG, majorant ainsi le montant total du contrat de 652 756,74 \$ à 696 320,77 \$, toutes taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 13 101,15 \$, pour le financement de cette dépense. (1141357003)

C A14 210259- Séance ordinaire du mercredi 2 juillet 2014 - Accepter le projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifce Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée par les professionnels du projet initial et mandater la Division



de l'ingénierie pour demander les coûts auxdits professionnels pour la révision des plans en vue d'un appel d'offres pour la réalisation dudit projet en 2015. (1141357002)

CA 14 210073- Séance ordinaire du mardi 4 mars 2014- Confirmer la vocation de l'édifice Guy-Gagnon comme lieu culturel de proximité, mandater la Division de l'ingénierie pour faire revoir le projet initial par les professionnels, afin que celui-ci réponde plus adéquatement à l'énoncé des besoins et aux contraintes financières de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement d'un montant maximum de 25 927,67 \$, pour le financement de cette étude. (1141357001)

CA13 210388 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210347 afin de corriger l'imputation budgétaire et la répartition des coûts entre les Studios A et B et autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement d'un montant de 642,21 \$. (1123461006)

CA13 210387 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210348 afin de corriger l'imputation budgétaire. (1121357001)

CA13 210386 - Séance extraordinaire du lundi 18 novembre 2013- Modifier la résolution CA13 210346 afin de corriger l'imputation budgétaire. (1121357002)

CA13 210348 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 2 663,20 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en génie du bâtiment: mécanique et électrique, pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants SM inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 134 290,80 \$ à 216 516,70 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 2 547,38 \$. (1121357001)

CA13 210347 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 48 250,12 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en architecture pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes FABG (CA12 210012), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 432 022,40 \$ à 652 756,74 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 46 151,83 \$. (1123461006)

CA13 210346 - Séance ordinaire du mardi 1er octobre 2013- Autoriser une dépense additionnelle de 110 629,56 \$, taxes incluses, afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels en génie structural pour la phase conception du projet initial du Centre de diffusion culturelle et de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifice Guy-Gagnon, en fonction du dernier coût estimé des travaux révisé à la hausse avant l'appel d'offres public S12-013. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec SNC Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat initial de 120 493,80 \$ à 261 246,81 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 105 818,53 \$. (1121357002)

CA13 210091- Séance ordinaire du mardi 9 avril 2013- Octroyer un contrat à Entreprise de construction TEQ inc., pour les travaux de réaménagement de l'Édifice Guy-Gagnon, situé au 5160 à 5190, boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun, dans le cadre du Projet du Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun, autorisation d'une dépense de

16 509 030,30 \$, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 16 440 045,30 \$, contingences et taxes incluses et les incidences de 68 985,00\$, taxes incluses, et autorisation d'une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 7 995 629,56 \$ - Appel d'offres public S12-013 (5 soumissionnaires): Proposition rejetée, en conséquence le contrat n'est pas octroyé.

CA13 210084 - Séance extraordinaire du vendredi 15 mars 2013 - Autoriser un virement budgétaire additionnel au montant de 1 165 227 \$ (NET) de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA13 210011 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210284, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA13 210010 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210283, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA13 210009 - Séance ordinaire du mardi 5 février 2013- Modifier la résolution CA12 210282, afin de corriger l'imputation budgétaire.

CA12 210403 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun pour une durée de trente (30) ans, en vigueur à compter de mai 2013.

CA12 210402 - 2 octobre 2012 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun, relativement à l'exécution et au remboursement des travaux de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifice Guy-Gagnon.

CA12 210350 - 11 septembre 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public au Centre de diffusion culturelle et École de cirque de Verdun (Édifice Guy-Gagnon).

CA12 210284 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 79 562,70 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en génie du bâtiment, mécanique et électrique, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément à l'appel d'offres public S12-002, approuver un projet d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les consultants SM inc. (CA12 210142), majorant ainsi le montant total du contrat de 134 290,80 \$ à 213 853,50 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 69 200,00 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210283 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 30 123,45 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en génie structural, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément aux documents de l'appel d'offres public S12-003, approuver un projet d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC Lavalin inc. (CA12 210143), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 493,80 \$ à 150 617,25 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 26 200,00 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210282 - 3 juillet 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 172 484,22 \$, toutes taxes incluses, afin d'inclure au mandat de services professionnels en architecture, la portée des travaux du Studio A (Réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun), conformément aux documents de l'appel d'offres public S11-028, approuver un projet

d'addenda no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Les Architectes FABG (CA12 210012), majorant ainsi le montant total du contrat de 432 022,40 \$ à 604 506,62 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 135 018,89 \$ pour le financement de cette dépense.

CA12 210243 - 5 juin 2012 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA12 210186 - 1er mai 2012 - Habilitier le chef de la Division de l'ingénierie ou son représentant désigné, à présenter les documents requis pour approbation et obtention des permissions et autorisations requises du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du Centre de diffusion culturelle de Verdun (Édifice Guy-Gagnon) situé au 5190, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

CA12 210143 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie structural à la firme SNC-Lavalin inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet Agrandissement et réaménagement-Centre de diffusion culturelle, édifice Guy-Gagnon Studio B, pour une somme maximale de 120 493,80 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no.S12/ 003 - 5 soumissionnaires ET autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 46 101,52 \$

CA12 210142 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en génie du bâtiment: mécanique et électrique à la firme Les consultants SM inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en continu des travaux pour le projet Agrandissement et réaménagement- Centre de diffusion culturelle, édifice Guy-Gagnon Studio B, pour une somme maximale de 134 290,80 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no.S12/ 002 - 9 soumissionnaires ET autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement d'un montant de 51 380, 32 \$

CA12 210127 - 3 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Octave acoustique inc., pour l'acoustique du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - Réaménagement et agrandissement du Studio B de l'Édifice Guy-Gagnon, pour un montant de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C12-002 (1 soumissionnaire) et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'Arrondissement d'un montant de 19 795,50 \$.

CA12 210078 - 6 mars 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Go multimédia, pour la scénographie du projet de Centre de diffusion culturelle de Verdun - Réaménagement et agrandissement du Studio B - Édifice Guy-Gagnon, pour un montant de 80 482,50 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C12-003 (2 soumissionnaires).

CA12 210012 - 7 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture à la firme les Architectes FABG, lauréate de la seconde étape du concours d'architecture du projet de lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour une somme maximale de 432 022,40\$ taxes incluses. Appel de candidature S11-028 - 4 finalistes. - Approuver un projet de convention à cette fin.

CA11 210555 - 6 décembre 2011 - Approuver les critères de sélection pour les services professionnels dans le cadre du projet de lieu de diffusion culturelle et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifce Guy-Gagnon.

CA11 210530 - 17 novembre 2011 - Octroyer quatre contrats de services professionnels aux firmes Les Architectes FABG, Saucier + Perrotte Architectes, Manon Asselin Architecte et Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium ainsi que Dan S. Hanganu Architectes, finalistes de la première étape du concours d'architecture dans le cadre du projet de lieu de diffusion culturelle et de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifce Guy-Gagnon - Dépense totale 227 850 \$ - Appel de candidatures S11-028 (10 candidatures).

CA11 210500 - 1er novembre 2011 - Confirmer l'appui de l'arrondissement de Verdun à la demande de financement adressée par l'École de cirque de Verdun au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec, relativement au projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun et confirmer l'intention de l'arrondissement de Verdun de renouveler la convention de bail avec l'École de cirque de Verdun.

CA11 210477 - 21 octobre 2011 - Abroger la résolution CA11 210455 et approuver le règlement et le programme sommaire du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun, dans l'Édifce Guy-Gagnon, tels que modifiés par le contentieux et tels que joints au dossier addenda.

CA11 210455 - 4 octobre 2011 - Approuver le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes, pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement et le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun dans l'Édifce Guy-Gagnon.

CA11 210358 - 18 août 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Amiot Bergeron Architectes - Louise Amiot, architecte, pour la préparation et la conduite du concours d'architecture pour le projet de lieu de diffusion culturel dans l'Édifce Guy-Gagnon, pour une somme maximale de 45 342,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C11-018 - 1 soumissionnaire, et approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 1321 - 17 août 2011- Autoriser un virement budgétaire au montant de 7 391 000 \$ de l'enveloppe de la Direction de la culture et du patrimoine en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun pour le projet de Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon.

CA11 210320 - 5 juillet 2011 - Autoriser de procéder par voie de concours d'architecture pour la conception du Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon, autoriser un appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels d'un conseiller professionnel pour la mise en oeuvre et la programmation du concours et en approuver la grille de pondération, demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) l'autorisation d'octroyer après la tenue d'un concours de design (concours d'architecture), au lauréat de ce concours, un contrat de services professionnels.

CA10 210366 - 7 septembre 2010 - Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Verdun visant à fournir les crédits requis, pour l'aménagement et l'exploitation d'une salle de spectacle au Studio B de l'Édifce Guy-Gagnon et autoriser le dépôt du Programme fonctionnel et technique d'un lieu de diffusion culturelle dans l'Édifce Guy-Gagnon et la demande de financement auprès de la Ville de Montréal et du Forum des équipements

culturels municipaux à cette fin. Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, madame Diane Vallée, à déposer le Programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturelle dans le Studio B à Verdun.

CE10 0044 - 13 janvier 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des firmes suivantes pour réaliser le programme fonctionnel et technique du projet de développement d'un lieu de diffusion culturelle professionnel dans l'édifice Guy-Gagnon (arrondissement de Verdun) et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CA09 210397 - 29 septembre 2009 - Accord de principe à la prolongation pour une période de dix ans de la convention entre l'arrondissement de Verdun et l'École de cirque de Verdun dans le cadre de l'obtention de financement pour le projet d'agrandissement de ladite école.

CA09 210396 - 29 septembre 2009 - Mandater Madame Diane Vallée, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à effectuer les démarches auprès de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Espaces culturels Canada pour le projet de Pôle des arts de la scène et du cirque.

CA09 210285 - 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007 et autoriser la radiation partielle du compte à recevoir et de la provision pour mauvaises créances.

CA09 210284 - 7 juillet 2009 - Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'École de cirque de Verdun quant à la location du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon pour une durée de dix (10) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2017 et approuver l'entente d'entretien ménager pour une durée de quatre (4) ans, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011, selon les termes et conditions présentés.

CA09 210282 - 7 juillet 2009 - Modifier l'imputation budgétaire relative à la résolution CA09 210163 (optimisation du Studio B).

CA09 210163 - 5 mai 2009 - Autoriser l'appropriation d'un montant de 45 000,00\$ du surplus accumulé non affecté pour la réalisation d'une étude de préféabilité pour l'optimisation du Studio B de l'Édifice sis au 5160, boul. LaSalle en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'aréna Guy-Gagnon) et d'une autre étude pour la réévaluation des coûts d'aménagement et des équipements scénographiques.

CA09 210110 - 7 avril 2009 - Reconnaître l'Édifice sis au 5160 et 5190, boulevard LaSalle, en l'arrondissement de Verdun (connu sous le nom de l'Aréna Guy Gagnon), comme équipement culturel dans le but d'en faire un lieu multidisciplinaire professionnel de création et de diffusion culturelle.

CA07 210507 - Le 6 novembre 2007 - Déléguer monsieur Mo Carpels, directeur de la programmation de la TOHU, comme représentant de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de l'École de cirque de Verdun.

CA05 210481 - le 8 novembre 2005 - Reconduire le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'École de cirque pour la location du studio A à l'Aréna Guy-Gagnon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006 aux mêmes conditions que celles entendues et signées au précédent bail en date du 31 juillet 1998, la police d'assurance-responsabilité générale demandée étant 2 000 000\$ au lieu de 1 000 000\$.

## DESCRIPTION

Afin d'être en mesure de réaliser les différentes acquisitions pour le mobilier, les équipements divers et la signalisation intérieure et extérieure à différents fournisseurs pour le lieu culturel de diffusion culturelle, nous avons estimé à le montant requis à 321 000 \$ net. Pour se faire, il est demandé d'autoriser une dépenses au montant de 321 000 \$, soit 192 600 \$ de l'enveloppe de 986 974 \$ du service de la Culture dans le cadre du Forum des équipements culturels et une dépense de 128 400 \$ à même le règlement d'emprunt RCA16 210002 de 1 500 000 \$ pour le projet de Lieu de diffusion culturelle dans l'Édifice Guy-Gagnon.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses d'acquisition de mobilier et d'équipements pour la salle d'exposition, la salle de médiation ainsi que pour les différents espace du lieu de diffusion culturels sont estimées à 321 000 \$ net et doivent être assumées à même la répartition ci-dessous :

Coûts estimés			Coût net	
			321 000 \$	
Projet	Sous-projet	Coût global	Corpo <b>60%</b>	Arr. Verdun <b>40%</b>
44512	1144512001 –Salle de spectacles – Travaux d'aménagements	321 000 \$	192 600 \$	128 400 \$

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'acquisition du mobilier, des équipements et sans l'installation de la signalisation intérieure et extérieure pour le lieu culturel, il ne sera pas possible de présenter des expositions, de recevoir les artistes convenablement et de répondre aux besoins des groupes et la possibilité de préparer les différentes activités dans les différents locaux et afin de ne pas retarder l'ouverture du lieu au public, il est essentiel d'obtenir les fonds requis à cette étape-ci de la fin du projet.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un événement est prévu le 25 août 2017 en vue d'officialiser l'ouverture du lieu.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

mai-septembre 2017 : Installation des équipements multimédias, son et éclairage;

- mai-septembre 2017 : achat des différents équipements, mobilier et système informatique;
- mars-septembre 2017 : conception et installation de la signalisation intérieure et extérieure;
- mai- septembre 2017 : Ajustements et rodage des équipements;
- août 2017 : installation de l'oeuvre d'art public et de la murale;
- fin août 2017 : inauguration du lieu et ouverture des lieux au public

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Lecture :

Sophie CHARLEBOIS, 18 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND  
Chef division culture, bibliothèques et  
développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-05-17



**Dossier # : 1173461008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) / Mandater le Directeur à cette fin.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) ;

De mandater le directeur de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, ou son représentant dûment désigné, à cette fin.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-06-06 14:40

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173461008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) pour l'obtention de permis et d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la Loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) / Mandater le Directeur à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Plusieurs des dossiers de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) nécessitent l'obtention d'un permis d'intervention, d'un certificat d'autorisation ou encore d'une modification à un certificat d'autorisation auprès du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO), notamment, en vertu de l'alinéa 35(2)b de la *Loi sur les pêches* .

Considérant que ces demandes doivent être adressée, par écrit, audit Ministère et contenir, s'il s'agit d'une municipalité, d'une copie certifiée d'une résolution du conseil municipal qui autorise le signataire de la demande à la présenter au Ministre, le présent dossier vise à mandater le Directeur de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) à présenter officiellement au MPO, les demandes d'autorisation pour les projets qui relèvent de sa responsabilité, ainsi que tous les documents, correspondances, plans et devis, avis techniques et toutes autres informations pertinentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 210227 - 18 août 2016 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter et à signer, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'obtention de permis, autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)* et de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C -61.1)* / Mandater le directeur à cette fin. (1167211003)

CA15 210134 - 2 juin 2015 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, de la Direction des travaux publics, à présenter, au nom de l'arrondissement de Verdun, les demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis, d'autorisations et/ou autres permissions nécessaires à la construction d'une station

de pompage d'eau brute à L'Île-des-Sœurs, en vertu des articles 31.75 et 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) / Mandater le directeur à cette fin. (1156459012)

CA15 210041 - 3 mars 2015 - Autoriser la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal et ses mandataires à présenter, au nom de l'arrondissement, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2). (1152192002).

## **DESCRIPTION**

En vertu de l'alinéa 35(2)b) de la *Loi sur les pêches*, les documents présentés dans le cadre d'une demande d'autorisation doivent être signés par le demandeur et accompagnés d'une résolution du conseil municipal autorisant le signataire à présenter auprès du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO).

Le présent dossier vise à mandater le Directeur de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) à présenter officiellement au MPO, les demandes d'autorisation pour les projets qui relèvent de sa responsabilité, ainsi que tous les documents, correspondances, plans et devis, avis techniques et toutes autres informations pertinentes.

## **JUSTIFICATION**

Pour délivrer ces autorisations, le ministère des Pêches et Océans Canada exige une copie dûment certifiée et signée par le greffier de la résolution du conseil d'arrondissement, autorisant l'ingénieur mandaté, la firme-conseil ou le représentant de l'arrondissement à déposer les demandes nécessaires auprès de leur ministère et à s'engager à leur fournir, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que ces travaux ont été exécutés en conformité avec l'autorisation accordée.

Ainsi, sachant que, dans le cadre de certains projets tels que les travaux d'aménagement d'une plage aux abords du fleuve (S17-018), notamment, divers certificats d'autorisation sont requis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi que du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO), il y a donc lieu de mandater la direction de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal et ses mandataires à présenter les demandes au nom de l'arrondissement de Verdun.

Les renseignements et documents demandés pour traiter une demande d'autorisation sont contenus dans les dispositions du Règlement relatif à l'application de la *Loi sur les pêches* (L.R.C. (1985), ch. F-14).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'obtention d'autorisations du MPO permet de rencontrer certains principes de développement durable valorisés par la Ville relativement à la protection accrue de l'environnement. Elles permettent, entre autres, d'assurer la préservation des ressources

naturelles, la conservation des milieux naturels ainsi que la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les autorisations émises par le MPO certifient que l'agglomération respecte les exigences de la *Loi sur les pêches* (L.R.C. (1985), ch. F-14).

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'obtention d'autorisations délivrées par le ministère des Pêches et Océans Canada est requise par la *Loi sur les pêches* (L.R.C. (1985), ch. F-14).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne LEDUC  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2017-06-05



**Dossier # : 1173203005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex aux 137-139, rue Gordon et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au même emplacement, au 137, rue Gordon

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé :

- la démolition du bâtiment résidentiel de type duplex aux 137-139, rue Gordon;
- les plans, les élévations et la coupe, pages A100 à A107, préparés par Robert Lavoie, architecte, déposés, estampillés et datés du 23 mai 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages avec sous-sol, au 137, rue Gordon.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 11:46

**Signataire :** Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173203005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex aux 137-139, rue Gordon et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au même emplacement, au 137, rue Gordon

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite démolir un bâtiment résidentiel de type duplex et construire à sa place un nouveau bâtiment, unifamilial, d'une hauteur de deux étages avec sous-sol (demandes de permis n<sup>os</sup> 3001293811 et 3001293806).

En vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1700 tel qu'amendé, les demandes de permis de démolition et de construction d'un bâtiment d'insertion doivent faire l'objet d'une approbation par PIIA.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Demande de permis de démolition**

Le bâtiment de deux étages, construit en 1885, fait partie d'une série de bâtiments, dont l'apparence devait être identique ou similaire à l'origine, mais laquelle, aujourd'hui, se retrouve à divers degrés transformée ou dénaturée.

**L'état du bâtiment visé par la demande**

Le bâtiment a deux étages, érigés sur une fondation en moellons, avec un vide sanitaire sous le plancher du rez-de-chaussée et une cave de service sous une partie agrandie à l'arrière. Le bâtiment ne possède pas de murs mitoyens de maçonnerie, seulement en madriers de bois. Le parement de la façade est en brique d'argile peinte et le mur arrière fini avec du crépi de ciment.

Le requérant a déposé un rapport d'inspection détaillé sur l'état du bâtiment. Le rapport décrit une désuétude physique importante de nombreuses composantes, qui n'est pas inhabituelle pour un bâtiment de son âge et en absence d'entretien sur une très longue période. Cependant l'état de la structure est plutôt préoccupante, notamment des poutres-maîtresses du plancher du rez-de-chaussée et poutres soutenant les murs mitoyens détériorées et comportant diverses réparations incompréhensibles, des poteaux de

soutènement instables ainsi que des ouvertures dans le mur mitoyen. Le rapport constate des pentes des planchers, mais également de la façade.

Selon la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), il est clair, bien que la rénovation ou la restauration du bâtiment ne soit pas impossible, qu'elle demanderait un effort considérable. Il est compréhensible qu'elle ne représente pas un scénario pouvant être jugé viable par ses nouveaux propriétaires (ou tout autre propriétaire).

### **La détérioration de l'apparence architecturale du bâtiment**

Le parement de briques en façade a été peint à une date inconnue. La peinture a accéléré sa détérioration de manière à nécessiter son remplacement. On constate par ailleurs que, lors de réparations antérieures, les linteaux aux ouvertures ont été éliminés.

Les portes et fenêtres en façade sont inappropriées pour ce type de bâtiment, tout comme le garde-corps du balcon, en aluminium vissé blanc. Toutes ces composantes sont détériorées ou en fin de vie utile. La seule composante ayant un intérêt patrimonial et architectural encore en place est la corniche.

### **Coûts de restauration**

La DAUSE a demandé une estimation des coûts de rénovation du bâtiment. L'architecte a fait l'exercice de comparer les coûts du projet de démolition-construction avec celui, hypothétique, réalisé en récupérant ce qui est possible du bâtiment, tout en visant un projet de dimensions et de qualité similaire. La comparaison des coûts est accompagnée d'explications des raisons pour lesquelles certains travaux étaient plus chers en mode rénovation que de construction, en plus de comporter une plus grande marge de contingences, dues aux imprévus. En résumé, les coûts du projet de démolition-construction sont estimés à 404 500 \$ alors qu'en mode rénovation ils s'élèveraient à 496 000 \$, donc 22,6 % de plus.

### **Préjudice causé à des locataires**

La propriété, dont un logement était occupé par l'ancien propriétaire et l'autre par sa fille, est maintenant vacante. Il n'y a aucun préjudice causé aux locataires.

### **Projet de construction**

#### **Volumétrie et apparence extérieure**

La volumétrie du bâtiment projeté est simple, inchangée telle que vue de la rue, et la composition architecturale demeure sobre, respectueuse de la typologie qui est remplacée, tout en comportant des nuances de contemporanéité.

#### **Logements**

Il s'agit d'un projet résidentiel unifamilial.

#### **Aménagement extérieur**

Le projet prévoit un aménagement paysager minimal, à être développé ultérieurement par les propriétaires, ainsi que la plantation d'un arbre à l'avant comme à l'arrière du terrain, conformément aux dispositions du règlement. La portion de la cour arrière adjacente à la ruelle sera recouverte de gravier et comportera une aire de stationnement et une petite remise.

#### **Développement durable**

Les architectes du projet privilégient des choix orientés par le développement durable, bien que la présentation du projet n'en fasse pas la démonstration.

### **Stationnement**

Le projet prévoit l'aménagement d'une case de stationnement extérieure, accessible par la ruelle.

## **JUSTIFICATION**

### **Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)**

La DAUSE considère que le projet est de bonne qualité et que l'argumentaire expliquant le souhait de procéder par une démolition-construction, plutôt que rénovation-transformation majeure, est crédible. La DAUSE considère également que l'impact visuel du projet de démolition-construction sera finalement très près de celui d'un projet de rénovation majeure, avec le remplacement du parement de même que pratiquement de toutes les composantes en façade.

En résumé, la Direction considère que la demande de démolition est justifiée, que le projet de construction est de bonne qualité et qu'il s'inscrira sans problème dans son voisinage. Par conséquent, la DAUSE recommande au Comité consultatif d'urbanisme de donner une suite favorable aux demandes.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

M. Ulman présente le dossier et répond à des questions. Un membre émet l'avis qu'il y a dans le projet une ambiguïté entre le rappel de la façade traditionnelle du bâtiment existant et une contemporanéité trop timide. Un autre membre considère que selon lui, au contraire, la composition projetée de la fenestration du bâtiment jure avec celle des bâtiments de l'époque, et il exprime son désaccord avec le projet. La DAUSE souligne que des ouvertures qui ne sont pas verticalement alignées ne sont peut-être pas typiques, mais se retrouvent régulièrement sur des bâtiments traditionnels.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

Après discussion, les membres se déclarent majoritairement, 4 membres sur 5, d'accord avec la demande de démolition ainsi qu'avec le projet tel que proposé et recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver les plans.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **ARTICLE 363.8**

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) Pour une demande de permis de démolition, l'approbation du plan de démolition est analysée en considérant les critères suivants :

- i) l'état de l'immeuble visé par la demande est fortement détérioré;
- ii) la détérioration est telle que l'apparence architecturale et le caractère esthétique du bâtiment d'origine sont perdus;
- iii) l'état du bâtiment nuit à la qualité de vie du voisinage;
- iv) les coûts de restauration sont démesurés;
- v) l'utilisation projetée du sol dégagé promet une amélioration considérable de la qualité de vie du voisinage;
- vi) lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, aucun préjudice sérieux n'est ou n'a été causé par le projet de démolition à un locataire habitant ou ayant habité les logements;
- vii) le projet de démolition comprend, le cas échéant, un programme de relogement des locataires.

b) Pour une demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion, créer une architecture de qualité qui s'harmonise à celles des bâtiments déjà construits dans la zone et les zones voisines. Les critères suivants doivent être respectés :

- i) la similarité des matériaux de revêtement extérieur;
- ii) la présence et similarité d'appareils de maçonnerie;
- iii) le respect de la volumétrie et des proportions des bâtiments voisins;
- iv) la similarité de la composition de la fenestration;
- v) la qualité des composantes ornementales et stylistiques de même que la qualité de la modulation des murs;
- vi) l'implantation du bâtiment en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions dans la zone et les zones voisines;
- vii) favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

c) s/o (demande de permis d'agrandissement).

## **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2017-05-23

**Dossier # : 1173203006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex aux 3972-3974, rue Joseph et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et six logements sur le même terrain, aux 3972-3982, rue Joseph

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé :

- la démolition du bâtiment résidentiel de type duplex aux 3972-3974, rue Joseph;
- les plans, élévations et coupes, pages A100, A300 à A304, A400 à A407 et P1, préparés par Alec Suresh Perera, architecte, déposés, estampillés et datés du 23 mai 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec sous-sol et constructions hors toit habitables, comportant six logements, aux 3972-3982, rue Joseph.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 11:46

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173203006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel de type duplex aux 3972-3974, rue Joseph et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et six logements sur le même terrain, aux 3972-3982, rue Joseph

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite démolir un bâtiment résidentiel en duplex et construire à sa place un nouveau bâtiment résidentiel, de six logements, d'une hauteur de trois étages avec sous-sol et constructions hors toit habitables (demandes de permis n<sup>os</sup> 3001292089 et 3001292097). En vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1700 tel qu'amendé, les demandes de permis de démolition et de construction d'un bâtiment d'insertion doivent faire l'objet d'une approbation par PIIA.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Demande de permis de démolition**

Le bâtiment de deux étages, construit aux environs de 1920, est situé sur le côté est de la rue Joseph, entre les rues Hickson et de l'Église, majoritairement constitué de bâtiments de trois étages, tout comme le côté opposé de la rue. Le bâtiment occupe moins de la moitié de la largeur du terrain, lequel est constitué de deux lots, qui seront refondus en un seul.

**L'état du bâtiment visé par la demande**

Le bâtiment est vacant et partiellement dégarni, depuis au moins juillet 2015, selon le propriétaire. Le requérant a déposé un rapport d'inspection sur l'état de la structure du bâtiment. Le rapport décrit les composantes de la structure, de mauvaise qualité dès l'origine ou endommagées, et réparées de manière inappropriée. De nombreuses solives ou poutres ont subi des incisions ou coupes d'ouvertures, se trouvent supportées par des composantes ne reposantes pas elles-mêmes sur un fond solide, ou sont parfois laissées sans aucun support. Le rapport conclut que la majorité de la structure, du sous-sol jusqu'au toit, est instable et irréparable.

**La détérioration de l'apparence architecturale du bâtiment**

L'enveloppe du bâtiment tout comme les portes et fenêtres et autres composantes extérieures sont détériorées. La façade a été défigurée par l'ajout d'une bay-window et le revêtement remplacé par des briques de béton (ou calcite) grises. Dans son état actuel, le bâtiment ne possède aucune qualité architecturale ni d'intérêt patrimonial.

### **Coûts de restauration**

Le rapport ne comporte pas d'estimation des coûts de rénovation du bâtiment. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises n'a pas demandé un tel document, considérant que ces coûts sont sans objet dans la présente demande.

### **Préjudice causé à des locataires**

La propriété est vacante. Il n'y a aucun préjudice causé aux locataires.

### **Projet de construction**

#### **Volumétrie et apparence extérieure**

La volumétrie du bâtiment projeté réinterprète de façon contemporaine une des typologies du secteur, à savoir un sixplex (ou deux triplex), avec une porte cochère, qui donne accès à la cour arrière. Le volume du bâtiment est articulé en deux parties, dont celle de droite qui comporte un léger retrait et un parapet plus élevé. Les constructions hors toit sont projetées avec des retraits étudiés pour rendre leur visibilité de la rue presque nulle et également minimiser leur impact sur les cours arrière des bâtiments voisins. Le revêtement proposé est en brique d'argile de couleur gris charbon, avec en complément des panneaux d'aluminium dans la composition de la fenestration, ainsi que du bois. Le mur latéral du bâtiment, à la ligne, comportera des motifs en brique de couleur contrastante, blanche.

#### **Logements**

Il s'agit d'un projet résidentiel de six logements, dont quatre logements sur deux niveaux (au rez-de-chaussée + sous-sol; et au 3<sup>e</sup> étage + construction hors toit), lesquels comportent chacun trois chambres.

#### **Aménagement extérieur**

Le projet prévoit un aménagement paysager à l'avant comme à l'arrière du terrain, conformément aux dispositions du règlement. La porte cochère donnera accès à trois cases de stationnement, finies avec du pavé alvéolé. Le projet prévoit également l'aménagement de deux jardins privés, accessibles à partir des logements familiaux du bas.

#### **Développement durable**

Plusieurs mesures découlant des récentes modifications au Règlement de zonage (en concordance au Schéma d'aménagement) se retrouveront traduites dans des parties du projet, telles qu'un toit blanc, un pavage alvéolé des cases de stationnement extérieures et de leur accès, et le pourcentage réglementaire du terrain qui sera végétalisé.

#### **Stationnement**

Le projet prévoit l'aménagement de trois cases de stationnement dans la cour arrière, accessibles par la porte cochère.

### **JUSTIFICATION**

## **Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) considère que la demande de démolition est justifiée, que le projet de construction est de bonne qualité et qu'il présentera une contribution positive à son voisinage. Par conséquent, la DAUSE recommande au Comité consultatif d'urbanisme de donner une suite favorable aux demandes.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

M. Ulman présente le dossier et répond à des questions. Les commentaires sont généralement favorables. Un membre suggère qu'il serait intéressant d'ajouter de la végétation grimpante sur le mur latéral, pas nécessairement pour le couvrir, mais pour y ajouter un peu de « vie », en complément aux motifs en brique blanche. La DAUSE répond qu'elle communiquera cette suggestion au requérant, tout en rappelant qu'une telle plantation, qui serait située sur un terrain distinct, dépend de l'accord du propriétaire voisin.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

Après discussion, les membres se déclarent unanimement, 5 membres sur 5, d'accord avec la demande de démolition ainsi qu'avec le projet et recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver les plans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **ARTICLE 363.8**

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) Pour une demande de permis de démolition, l'approbation du plan de démolition est analysée en considérant les critères suivants :

- i) l'état de l'immeuble visé par la demande est fortement détérioré;
- ii) la détérioration est telle que l'apparence architecturale et le caractère esthétique du bâtiment d'origine sont perdus;
- iii) l'état du bâtiment nuit à la qualité de vie du voisinage;
- iv) les coûts de restauration sont démesurés;

v) l'utilisation projetée du sol dégagé promet une amélioration considérable de la qualité de vie du voisinage;

vi) lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, aucun préjudice sérieux n'est ou n'a été causé par le projet de démolition à un locataire habitant ou ayant habité les logements;

vii) le projet de démolition comprend, le cas échéant, un programme de relogement des locataires.

b) Pour une demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion, créer une architecture de qualité qui s'harmonise à celles des bâtiments déjà construits dans la zone et les zones voisines. Les critères suivants doivent être respectés :

i) la similarité des matériaux de revêtement extérieur;

ii) la présence et similarité d'appareils de maçonnerie;

iii) le respect de la volumétrie et des proportions des bâtiments voisins;

iv) la similarité de la composition de la fenestration;

v) la qualité des composantes ornementales et stylistiques de même que la qualité de la modulation des murs;

vi) l'implantation du bâtiment en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions dans la zone et les zones voisines;

vii) favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

c) s/o (demande de permis d'agrandissement).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-23

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division



**Dossier # : 1173203007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de six logements aux 907-917, rue de l'Église

Il est recommandé :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, les plans, élévations et coupes, pages A100, A200 à A204, A400 à A401 et A450, préparés par Guy Villemure, architecte, déposés, estampillés et datés du 23 mai 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comportant six logements, aux 907-917, rue de l'Église.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 16:33

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173203007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de six logements aux 907-917, rue de l'Église

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à un incendie qui a gravement endommagé un bâtiment résidentiel en copropriété en août 2016 et nécessité sa démolition, les requérants souhaitent construire un nouveau bâtiment résidentiel, de six logements, d'une hauteur de trois étages (demande de permis n° 3001243526).

En vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, une demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion doit faire l'objet d'une approbation par PIIA.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Volumétrie et apparence extérieure**

Le bâtiment détruit par l'incendie était implanté de façon atypique, en retrait de la rue. L'application de la réglementation ne permet pas une reconstruction avec un tel retrait, mais exige plutôt un projet avec une implantation conforme, similaire à celle des autres bâtiments sur le même côté d'îlot.

La volumétrie du bâtiment projeté réinterprète de façon contemporaine une des typologies du secteur, à savoir un sixplex (ou deux triplex), avec une porte cochère, qui donne accès à la cour arrière. Le volume du bâtiment est articulé en deux parties, séparées par une section, située en retrait, au milieu du bâtiment, au-dessus de la porte cochère. Le revêtement proposé est en brique d'argile de couleur rouge, avec en complément un revêtement de panneaux de fibrociment de couleur gris foncée sur la section au centre. L'expression architecturale du bâtiment projeté est contemporaine, tout en demeurant sobre pour favoriser son insertion.

**Logements**

Il s'agit d'un projet de reconstruction de six logements, suite à un incendie. Les types et superficies des logements découlent des caractéristiques des logements détruits ainsi que des négociations entre les copropriétaires et l'assureur.

## **Aménagement extérieur**

Le projet prévoit un aménagement paysager à l'arrière du bâtiment, conformément aux dispositions du règlement. La porte cochère donnera accès à six cases de stationnement (existantes) au fond du terrain.

## **Développement durable**

Plusieurs mesures découlant des récentes modifications au Règlement de zonage (en concordance au Schéma d'aménagement) se retrouveront traduites dans des parties du projet, telles qu'un toit blanc, couleurs pâles des surfaces minérales extérieures, et le pourcentage réglementaire du terrain qui sera végétalisé.

## **Stationnement**

Six cases de stationnement sont existantes, dans la cour arrière, et seront accessibles par la porte cochère.

## **JUSTIFICATION**

### **Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) considère que le projet de construction est de bonne qualité et qu'il s'inscrira sans problème dans son voisinage. Par conséquent, la DAUSE recommande au Comité consultatif d'urbanisme de donner une suite favorable à la demande.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

M. Ulman présente le projet et répond à des questions. Un des commentaires visait la cour arrière, où le déplacement vers l'avant des cases de stationnement permettrait l'aménagement d'une bande végétalisée au fond du terrain. Deux des membres ont exprimé un questionnement sur l'utilité des balcons au 2<sup>e</sup> étage, aussi petits. Pourquoi ne seraient-ils pas comme ceux au 3<sup>e</sup> étage? À ce dernier commentaire, la DAUSE répond que selon sa compréhension cette projection progressive des balcons au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> étage fait partie de l'expression architecturale du projet.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

Après discussion, les membres se déclarent unanimement, 5 membres sur 5, d'accord avec le projet et recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver les plans, tout en souhaitant transmettre la suggestion de considérer la possibilité d'y apporter encore les modifications suivantes, à savoir l'aménagement d'une bande végétalisée au fond du terrain et l'agrandissement des balcons au 2<sup>e</sup> étage.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

La DAUSE a transmis les commentaires du CCU à l'architecte du projet. Ce dernier a modifié le plan d'implantation en y aménageant une bande végétalisée d'une largeur de 0,5 mètre, au fond du terrain. Quant aux dimensions des balcons au 2<sup>e</sup> étage, l'architecte soutient que cela fait partie de l'expression architecturale du projet et contribuera à dégager les entrées du bâtiment. Ce choix a par ailleurs été validé auprès des clients (copropriétaires).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 juin 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **ARTICLE 363.8**

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

a) s/o (demande de permis de démolition)

b) Pour une demande de permis de construction d'un bâtiment d'insertion, créer une architecture de qualité qui s'harmonise à celles des bâtiments déjà construits dans la zone et les zones voisines. Les critères suivants doivent être respectés :

i) la similarité des matériaux de revêtement extérieur;

ii) la présence et similarité d'appareils de maçonnerie;

iii) le respect de la volumétrie et des proportions des bâtiments voisins;

iv) la similarité de la composition de la fenestration;

v) la qualité des composantes ornementales et stylistiques de même que la qualité de la modulation des murs;

vi) l'implantation du bâtiment en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions dans la zone et les zones voisines;

vii) favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

c) s/o (demande de permis d'agrandissement).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-24

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division



**Dossier # : 1172959005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation pour un aménagement de terrasse estivale sur le domaine public pour le commerce situé au 5411, rue de Verdun (Bagel St-Lo)

Il est recommandé :

D'approuver, en vertu de l'article 25 du Règlement sur l'occupation du domaine public n° 1516 de l'arrondissement de Verdun, le plan préparé par la requérante, déposé, estampillé et daté du 18 mai 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis visant l'installation d'une terrasse commerciale estivale sur le domaine public devant le 5411, rue de Verdun (Bagel St-Lo).

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-24 16:33

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172959005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation pour un aménagement de terrasse estivale sur le domaine public pour le commerce situé au 5411, rue de Verdun (Bagel St-Lo)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans l'optique de permettre aux commerçants d'offrir des terrasses et contre-terrasses personnalisées et originales, il est possible depuis la saison 2017, de proposer un aménagement de terrasse estivale qui déroge aux normes suivantes édictées au Règlement sur l'occupation du domaine public n° 1516 :

- la contre-terrasse ou la terrasse doit être entourée d'un garde-corps en fer ornemental noir ou d'une combinaison d'éléments en fer ornemental noir, d'une hauteur minimale de 0,91 m et maximale de 1,10 m;
- le plancher doit être de couleur noire, grise, brune, beige ou naturelle pour le bois;
- le garde-corps doit être ajouré sur au moins 50 % de sa surface;
- les parasols sont seulement autorisés comme protection contre le soleil.

C'est dans ce contexte que la propriétaire du commerce visé dépose une demande d'approbation pour une terrasse estivale. Cette commerçante aménage déjà une contre-terrasse ainsi qu'une terrasse sur le domaine public depuis quelques années en louant le plancher et ses garde-corps pour la contre-terrasse.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La proposition de la requérante concerne la modification à 2 normes spécifiques, soit le matériau du garde-corps ainsi que le pourcentage de jour qu'il offre. Ces modifications visent uniquement la terrasse. Les garde-corps sont faits de fer ornemental noir et de bois sur les limites latérales. Le bois couvre 54 % des limites latérales et ne sont pas ajourés. Ils sont faits de bois traité verni d'une hauteur de 1,06 m (42 po). Des plantes tombantes sont ajoutées au garde-corps en bois et agrémentent le tout. Quant au plancher de bois, il comprendra une rampe d'accès telle que l'exige le règlement. Aussi, l'auvent a été autorisé via le règlement de zonage, puisqu'il est rattaché au bâtiment.

**JUSTIFICATION**

## **RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES (DAUSE)**

La Direction considère que la proposition répond aux critères et objectifs applicables.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 9 MAI 2017**

Les membres considèrent que la proposition répond aux objectifs et aux critères du règlement.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 9 MAI 2017**

Unanimentement, ils recommandent d'approuver la proposition d'aménagement de la terrasse sur le domaine public.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'aménagement est évalué sur la base des objectifs et critères suivants :

1<sup>o</sup> réaliser un aménagement soigné avec des matériaux de qualité. Les critères suivants doivent être respectés :

- a) les matériaux utilisés pour les garde-corps sont durables, en nombre restreint et s'harmonisent ensemble tant en ce qui concerne les matières que les couleurs;
- b) le plancher installé dans la rue et son garde-corps sont en harmonie avec le reste de l'aménagement;
- c) l'accessoire de protection contre le soleil est intégré au reste de l'aménagement au niveau de son style, de ses couleurs et de sa structure;

2<sup>o</sup> participer à l'animation de la rue et assurer l'intégration de la terrasse ou de la contre-terrasse à son environnement. Les critères suivants doivent être respectés :

- a) le garde-corps a une combinaison hauteur et transparence qui permet de conserver un lien avec le reste du domaine public;
- b) des espaces généreux pour la végétation sont prévus et intégrés à la terrasse ou à la contre-terrasse;

c) la proposition a une qualité esthétique intéressante et elle fait écho à la façade du commerce auquel la contre-terrasse ou la terrasse est accessoire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BÉDARD  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2017-05-19





**Dossier # : 1177325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19, à retirer les distances maximales à respecter pour un réservoir de combustible et à corriger des erreurs de frappe et des omissions pour assurer la cohérence entre divers articles du règlement

Il est recommandé :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700-113.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-04-26 16:33

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1177325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19, à retirer les distances maximales à respecter pour un réservoir de combustible et à corriger des erreurs de frappe et des omissions pour assurer la cohérence entre divers articles du règlement

Il est recommandé :

D'adopter le projet du règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-29 18:13

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19, à retirer les distances maximales à respecter pour un réservoir de combustible et à corriger des erreurs de frappe et des omissions pour assurer la cohérence entre divers articles du règlement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du premier projet à la séance du 7 mars dernier, la consultation publique sur le projet de règlement 1700-113 a été tenue le 25 avril 2017. Les citoyens présents ont posé des questions quant à l'impact qu'aura le changement de zonage sur le cadre bâti environnant du secteur. Les représentants de la DAUSE ont expliqué que seul un développement résidentiel de faible densité pourra être autorisé. Les citoyens ont posés également des questions quant à l'impact sur le retrait des distances maximales pour l'implantation des réservoirs de combustible. Les représentants de la DAUSE ont expliqué qu'outre les dispositions du règlement de zonage, d'autres normes doivent être appliquées lors de l'installation des réservoirs. Avec l'entrée en vigueur du règlement interdisant les foyers au bois à compter du 1er octobre 2018, ce changement aura pour effet de donner une certaine souplesse quant à l'implantation des réservoirs, tout en sachant qu'un écran opaque est exigé.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude SARAULT  
Agente technique en urbanisme

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19, à retirer les distances maximales à respecter pour un réservoir de combustible et à corriger des erreurs de frappe et des omissions pour assurer la cohérence entre divers articles du règlement

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 2e projet a été adopté à la séance du 2 mai 2017. Puisqu'il n'y a eu aucun dépôt de signatures, il est recommandé d'adopter le projet final du règlement 1700-113, sans modifications.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Marie-Claude SARAULT  
Agente technique en urbanisme



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement 1700-113 modifiant le Règlement de zonage 1700 visant à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19, à retirer les distances maximales à respecter pour un réservoir de combustible et à corriger des erreurs de frappe et des omissions pour assurer la cohérence entre divers articles du règlement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La première modification vise à agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19. Le Syndicat de copropriétés du Panorama sur l'île situé au 201, chemin du Golf a déposé une demande de changement de zonage pour retirer le lot 5 889 142 de la zone H03-19, et ce, afin de l'intégrer à la zone H03-17 (voir Annexes A et B). Le changement de zonage permettra au Syndicat de copropriétés de vendre le terrain à un promoteur dans le but de compléter le développement résidentiel sur la rue de la Vigne. Le requérant a fait une demande d'opération cadastrale en 2016 afin de subdiviser le lot 3 412 766 en vue de la présente demande.

*Cette modification réglementaire est assujettie à la procédure d'approbation référendaire.*

La deuxième modification vise à retirer les distances maximales relatives à l'installation d'un réservoir de combustible sur tout le territoire de l'arrondissement. Il existe une certaine incohérence entre les normes prescrites au Règlement de zonage 1700 ainsi que les normes au Code sur le stockage et la manipulation du propane. Le retrait de ces normes facilitera l'implantation de réservoir en cour et marge arrière pour les citoyens n'ayant pas accès au réseau de Gaz Métro.

*Cette modification réglementaire est assujettie à la procédure d'approbation référendaire.*

Les dernières modifications ont pour but de corriger des oublis d'ajouts ou de retraits de certaines zones dans l'intitulé de quelques articles ainsi que l'ajustement d'articles traitant d'un règlement abrogé par le passé.

*Cette modification n'est pas assujettie à la procédure d'approbation référendaire.*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La première modification :

### **Terrain**

Le lot visé par le changement de zonage est le lot 5 889 142 ayant une superficie de 705,1 m<sup>2</sup>. Ce lot ne comprend aucune construction, il s'agit d'une aire d'agrément pour les résidents des condominiums. Le bâtiment du Panorama sur l'île comprend 18 étages de condominiums et est situé sur le lot 5 889 143 (10 798 m<sup>2</sup>), à l'intersection du chemin du Golf et du boulevard de l'Île-des-Soeurs (voir Annexe C).

### **Milieu d'insertion**

Le milieu d'insertion est principalement composé d'habitations unifamiliales isolées sur le tronçon de la rue de la Prunelle, laquelle est située au sud du lot 5 889 143. Une portion de la rue de la Vigne étant située à l'intersection du chemin du Golf comprend des unités d'habitations unifamiliales de type jumelé. Finalement, deux bâtiments de résidences unifamiliales en contiguës sont adjacents au lot faisant l'objet de la demande de changement de zonage.

### **Problématique au zonage actuel**

Le lot 5 889 142 est situé dans la zone H03-19, laquelle autorise seulement les habitations multifamiliales de la catégorie h4. La dimension du lot permettrait la construction d'unité(s) résidentielle(s) de la catégorie h1, laquelle n'est pas actuellement autorisée.

### **Réglementation**

#### **· Le Plan d'urbanisme**

Le changement de zonage aura pour effet de rendre conforme le zonage au Plan d'urbanisme puisque l'ancien lot 3 412 766 empiétait sur deux secteurs de densité de construction (24-06 et 24-07).

Le lot 5 889 142 est inscrit dans un secteur d'affectation résidentiel. Le secteur de densité (24-07) autorise des bâtiments de 2 à 6 étages hors sol ayant un taux d'implantation au sol faible ou moyen. Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

Le lot 5 889 143 est inscrit dans un secteur d'affectation résidentiel. Le secteur de densité (24-06) autorise des bâtiments de 6 étages ou plus hors sol ayant un mode d'implantation isolé ou jumelé et un taux d'implantation au sol moyen ou faible. De plus, le coefficient d'occupation du sol maximal est de 3,0. Le projet demeure conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

#### **· Le Règlement de zonage 1700**

Le lot 5 889 142 est présentement situé dans la zone H03-19 et la grille des usages et des normes applicable prévoit la possibilité de construire et d'occuper des bâtiments résidentiels de la catégorie h4 seulement.

La grille des usages et des normes applicable à la zone H03-17 autorise les bâtiments résidentiels de la catégorie h1.

---

La deuxième modification :

### **Terrain**

La modification découle d'une demande d'un citoyen désirant installer un réservoir de combustible dans sa cour arrière, dans le secteur de la rue des Fauvettes et ce, afin de convertir son foyer au bois au gaz. Du même coup, celui-ci en profitera pour y raccorder son barbecue au réservoir. La proposition d'emplacement du réservoir se situe à environ 5



ou 6 mètres du mur de la résidence dissimulé par un écran visuel composé de conifères.

### **Problématique**

Le règlement de zonage exige que le réservoir soit situé à une distance maximale de 2 m du mur du bâtiment principal, mais les normes de dégagements du *Code sur le stockage et la manipulation du propane* exigent que le réservoir soit situé à une distance minimale de 3 m en raison des prises électriques extérieures (source d'allumage). Dans plusieurs cas, le réservoir ne peut se conformer aux exigences du règlement.

### **Réglementation**

#### **· Le Règlement de zonage 1700**

Les points 17 a) et b) du tableau de l'article 85 du Règlement de zonage 1700 autorise les réservoirs de combustible en cours et marges latérales ainsi qu'en cour et marge arrière, en autant que ceux-ci soient situés à une distance maximale de 2 m du mur du bâtiment principal.

L'article 151 exige que tout réservoir de combustible situé à l'extérieur d'un bâtiment doit être dissimulé par un écran opaque composé, soit d'un matériau semblable au bâtiment principal, soit d'une clôture de bois, de résine de PVC ou de haie à feuillage persistant.

#### **· CSA B149.2-15 – Code sur le stockage et la manipulation du propane**

Les normes sur le *Code sur le stockage et la manipulation du gaz propane* (CAN/CSA B149.2-15) prescrivent les distances minimales à respecter pour le dégagement sécuritaire d'un réservoir de propane :

- 1 m sur le plan horizontal de toute ouverture de bâtiment, lorsque cette dernière se trouve sous la sortie de la soupape de décharge;
- 3 m sur le plan horizontal de la prise d'air de tout appareil ou appareillage de la circulation d'air;
- 3 m sur le plan horizontal de toute source d'allumage.

---

Les dernières modifications ont pour but de :

- retirer les paragraphes c) des articles 138 et 142 puisque le Règlement de plomberie (1638) de l'arrondissement de Verdun a été abrogé par le passé;
- de retirer la zone C03-13 dans l'intitulé de l'article 6 du chapitre 7 puisque cette zone a été abrogée par le passé;
- d'ajouter la zone H03-120 dans l'article 317 puisque la zone a été créée par le passé, mais n'a pas été intégrée depuis sa création dans ledit article.

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du Règlement 15-069 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation de combustible solide, lequel entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le retrait de la distance maximale à respecter permettra une plus grande marge de manoeuvre pour l'installation de réservoir de combustible pour les citoyens désirant procéder à la conversion de leur foyer au bois au gaz propane.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA : 7 mars 2017 (premier projet de résolution)  
Affichage sur le terrain et avis public sur la consultation publique : février 2017  
Consultation publique – date prévue : 28 mars 2017  
CA : 7 avril 2017 (adoption du second projet de résolution)  
Avis public sur le registre – approbation référendaire : avril 2017  
CA : 2 mai 2017 (adoption du projet de résolution)  
Réception du certificat de conformité  
Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la L.A.U., à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal et au Plan d'urbanisme de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude SARAULT  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2017-01-23



**Dossier # : 1172959004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance pour autoriser la réalisation d'une murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3565, boulevard LaSalle (Ancre des jeunes)

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3565, boulevard LaSalle (Ancre des jeunes).

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-25 17:32

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172959004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance pour autoriser la réalisation d'une murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3565, boulevard LaSalle (Ancre des jeunes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, adopté en mai 2013, rend possible les murales sur tout revêtement extérieur d'un bâtiment, suite à l'obtention d'une ordonnance du conseil d'arrondissement. Les quelques murales initiées par l'arrondissement ces dernières années ont créé un engouement chez les citoyens; de sorte que certains d'entre eux souhaitent en réaliser sur leur propriété.

La présente ordonnance est demandée par l'organisme l'Ancre des jeunes, qui occupe et détient un bâtiment situé sur le boulevard LaSalle, entre les rues Wellington et de Rushbrooke. La murale serait réalisée sur le mur arrière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

À la demande de la Commission de l'urbanisme de l'époque, une autre proposition de murale déposée pour le même emplacement a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en 2015. Celle-ci n'a jamais fait l'objet d'une décision du conseil. La recommandation comportait des conditions et le requérant n'a pas donné suite à cette proposition. Les commentaires du CCU portaient sur l'implication souhaitée d'une professionnelle pour le concept final, l'intégration des fenêtres au concept et limiter la murale au rez-de-chaussée.

La proposition artistique ici déposée est totalement différente de celle déposée en 2015, mais elle vise le même emplacement. Le mur arrière du bâtiment en brique longe la ruelle Victor. Le projet ici proposé serait réalisé à l'été 2017. Vu la localisation de la murale, elle ne serait pas visible de la voie publique. Elle est seulement visible de la ruelle et du stationnement Ethel, qui est de biais. L'artiste collaborateur est Jimmy Baptiste, animateur jeunesse, graphiste et conservateur. Le concept a été élaboré par Karina Garcia, jeune de 16 ans qui fréquente l'organisme et qui est fortement inspirée par les arts. Son concept vise à mettre en évidence l'importance de la cohabitation. Les produits utilisés sont la peinture acrylique pour l'extérieur et la peinture en aérosol. La limite latérale de la murale (côté gauche vu de face) serait l'arête du mur menant au mur d'angle.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

Les membres considèrent que la proposition est intéressante. Toutefois, ils constatent que les limites latérales de la murale ne correspondent à rien sur le bâtiment (limites de fenêtres, meneaux, angle du mur de briques, etc.). Ils sont conscients que le budget disponible peut être un enjeu à ce projet et c'est pourquoi, ils proposent quelques options pour que la murale soit mieux intégrée au mur arrière :

- limiter la murale à l'espace disponible entre les fenêtres;
- faire arrimer les limites latérales de la murale aux meneaux centraux des fenêtres;
- utiliser la totalité du mur arrière, avec une possibilité de faire un effet de « fondu » aux extrémités ("fade in").

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 9 MAI 2017**

Unaniment, les membres recommandent d'approuver la proposition de murale qui suivrait une des options suggérées.

### **SUIVI**

Les promoteurs du projet avaient déjà en tête de créer un effet de "fondu" aux extrémités de la murale. Ils ont donc choisi cette option qui est représentée dans le photomontage finale.

### **JUSTIFICATION**

N/A

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette ordonnance est conforme au Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BÉDARD  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division



**Dossier # : 1176360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DE L'ORDONNANCE
<b>1) STYLE DE VIE POUR LA PAIX</b> Action Prévention Verdun.	Parc du Souvenir situé devant la mairie, derrière le métro Verdun.	Jeudi 21 septembre 2017, de 11 h à 15 h 30. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation de bannières, installation d'équipements.
<b>2) LES SCOUTS FÊTENT DANS VERDUN</b> 30e Groupe scout Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun.	Parc Monseigneur-J.-A.-Richard situé à l'angle de l'avenue Desmarchais et de la 5e Avenue.	Samedi 29 juillet 2017, de 8 h à 17 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation de jeux et de tentes.
<b>3) BBQ CIVA</b> Centre d'intégration à la vie active (CIVA).	À l'extérieur et à l'intérieur de l'aile gauche des serres municipales (côté du terrain de Basket-ball) situées au 7000, boulevard LaSalle.	Mardi 29 août 2017, de 8 h à 23 h 59. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture,

<p><b>4) COLLECTE DE FONDS – COLLECTE CHAUDIÈRES</b> La Croix-Rouge canadienne Québec.</p>	<p>Intersection de la place du Commerce et place du Commerce à l'Île des Sœurs.</p>	<p>consommation de nourriture, installation d'un chapiteau, installation d'équipements. Jeudi 15 juin 2017 entre 7 h à 11 h et 15 h à 19 h, en cas de pluie remise le vendredi 16 juin 2017 entre 7 h et 11 h et 15 h à 19 h. Types d'ordonnances: Occupation du domaine public.</p>
<p><b>5) POINTS DE LIVRAISON DES PANIERS BIOLOGIQUES</b> Équiterre.</p>		<p>Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.</p>
<p><b>Ferme : Les Potagers des nues mains</b></p>	<p>Place publique située au 5955, rue Bannantyne, devant le Centre culturel de Verdun.</p>	<p>Les mercredis, du 21 juin 2017 au 14 novembre 2017 de 14 h 30 à 20 h.</p>
<p><b>Ferme : Les jardins du petit tremble</b></p>	<p>Dans le stationnement de l'Édifice Galt, accès par la rue Gordon, à la hauteur du 1061, rue Gordon.</p>	<p>Horaire été : Les mercredis, du 14 juin 2017 au 11 octobre 2017, de 19 h à 20 h. Horaire hiver : Un mercredi sur deux, du 18 octobre 2017 au 13 décembre 2017, de 19 h à 20 h.</p>
<p><b>Ferme : Ferme des 3 Samson</b></p>	<p>La Station située au 201, rue Berlioz dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.</p>	<p>Les jeudis, de juin 2017 à novembre 2017, de 19 h à 20 h.</p>
<p><b>Ferme : Ferme Bord-du-Lac</b></p>	<p>CLSC de Verdun situé au 400, rue de l'Église.</p>	<p>Les vendredis, du 30 juin 2017 au 10 novembre 2017, de 15 h 30 à 19 h.</p>
<p><b>Ferme : Les Jardins d'Arlington</b></p>	<p>16, place du Commerce, L'Île-des-Soeurs.</p>	<p>Les mercredis, du 14 juin 2017 au 26 octobre 2017, de 15 h à 16 h.</p>
<p><b>6) LA BOUCLE</b> Go Le Grand Défi Inc.</p>	<p>Intersection boulevard René-Lévesque et la bretelle de service Ouest, à L'Île-des-Soeurs.</p>	<p>Dimanche 2 juillet 2017, de 8 h à 18 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, installation d'équipements.</p>
<p><b>7) LA FÊTE DES VOISINS</b> Groupes ou individus qui organisent des activités dans le cadre de la Fête des voisins.</p>		<p>Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture, vente-débaras.</p>
<p>1. Vente de garage</p>	<p>Coopérative Perce-Neige située au 103 à 101, rue Lafleur</p>	<p>Samedi 10 juin 2017 de 8 h à 18 h Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 18 h</p>
<p>2. BBQ communautaire Musique Consommation boissons alcoolisées</p>	<p>Ruelle Desmarchais-6e avenue entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle</p>	<p>Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 20 h</p>



3. BBQ communautaire Musique Consommation boissons alcoolisées	Ruelle Desmarchais-Melrose entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
4. Jeux Repas communautaire	Ruelle Manning-Moffat située entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
5. Souper communautaire Musique en plein air Consommation boissons alcoolisées	Rue Dunver (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 23 h 59
6. Hockey Soccer Jeux et animation Repas communautaire	Rue Gilberte-Dubé située entre les rues Rushbrooke et Jacques Lauzon et le parc Alfred-Sauvé (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h
7. Souper communautaire Cinéma en plein air Consommation boissons alcoolisées	Ruelle Evelyn-de Verdun entre les rues Régina et Strathmore	Samedi 10 juin 2017 de 17 h à 23 h 59 Remis au lendemain s'il pleut
8 BBQ communautaire Projet d'art	Ruelle Argyle Melrose située entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
9. Musique BBQ communautaire	Ruelle Evelyn-Gertrude entre les rues Hickson et Régina	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 23 h
10 Jeux pour enfants Pot luck	Ruelle 1re avenue-Willibrord entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
11. Pique-nique Musique	Le Samuel-de-Champlain situé sur le boulevard Champlain	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 18 h
12. BBQ communautaire Hockey de rue	Rue Egan située entre Verdun et Wellington (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 21 h
13. BBQ communautaire Musicien Vente de garage	Ruelle Verdun-Bannantyne entre la 2e et la 3e Avenue	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 20 h
14. Hockey Pot luck Consommation boissons alcoolisées	Ruelle Brown-Manning entre les rues Bannatyne et Beurling	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 23 h Remis au lendemain s'il pleut
15. BBQ communautaire Nettoyage de la ruelle Dîner communautaire Musique	Ruelle Manning-Richard entre les rues de Verdun et Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 18 h Remis au lendemain s'il pleut
16. Pot luck	350, rue Caisse dans l'espace commun de la copropriété	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 14 h Remis au lendemain s'il pleut
17. BBQ communautaire Atelier et jam de percussions	Ruelle 3e et 4e Avenue située entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 18 h
18. BBQ communautaire	Ruelle Willibrord-Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 15 h

19. Pot luck Consommation boissons alcoolisées	Ruelles 1re et 2e Avenue situées entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 16 h
20. Session d'entraînement Pilates Massage sur chaise	Parc de West-Vancouver situé à l'angle du boulevard de L'Île-des-Sœurs	Samedi 10 juin 2017 de 8 h à 11 h
21. BBQ communautaire Musique Jeux	3e Avenue située entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 16 h
22. Souper communautaire Consommation boissons alcoolisées	Ruelle Desmarchais-Melrose située entre les rues Bannantyne et de Verdun	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 23 h Remis au lendemain s'il pleut
23. Musique en direct	Domaine privé, cour située au 257, 1re Avenue	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 16 h
24. Repas communautaire Animation Danse	16, Cours des Primevères (fermeture de la rue)	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 22 h
25. Repas communautaire Jeux gonflables Chorale	Place de l'unité devant l'Église Ste-Marguerite-Bourgeois située au 286, rue Elgar	Dimanche 11 juin 2017 de 11 h à 17 h 30
<b>8) CINÉ PLEIN AIR</b> Arrondissement de Verdun	Parc de l'Honorable-George-O'Reilly situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissements de Verdun et de LaSalle et du boulevard LaSalle.	Vendredi 21 juillet 2017, de 18 h 30 à 22 h 30 Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.
<b>9) FESTIVAL MONTRÉAL COUNTRY</b> Groupe MC Festivals	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge et stationnement numéro 36 de l'Auditorium situé au 4110, boulevard LaSalle. Stationnement : 60 cases de stationnement seront réservées pour l'événement, et ce, dans le parc de stationnement 36 (Est de l'Auditorium) Pavoisement : sur les lampadaires du boulevard Gaétan-Laberge.	Jeudi 17 août 2017 de 8 h au lundi 21 août 2017 à 12 h. Pavoisement : Lundi 31 juillet 2017, de 7 h au lundi 21 août 2017, à 10 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson et vente de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées et vente de produits dérivés, affichage pavoisement.
<b>10) LETTRE D'AMOUR À UN ARBRE CENTENAIRE</b> Arrondissement de Verdun	Parc du Quai-de-la-Tortue situé derrière le club de boulingrin, au 6000, boulevard LaSalle.	Dimanche 25 juin 2017, de 11 h à 16 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture.
<b>11) INAUGURATION DE LA PLACE PUBLIQUE</b> Arrondissement de Verdun	Place publique située sur la rue Wellington entre les rues Galt et de l'Église.	Jeudi 29 juin 2017, de 14 h à 20 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture,

consommation de nourriture,  
installation de bannière,  
installation d'un chapiteau,  
installation d'équipements.  
Fermeture de rue: Rue  
Wellington entre les rues Galt  
et Wellington  
Utilisation d'une borne  
fontaine: à l'intersection des  
rues de l'Église et Wellington  
(138-086)

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-06-05 15:14

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue des événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Programmation d'événements publics:  
CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210020, CA16 210026, CA16 210027, CA16 210028, CA16 210051, CA16 210052, CA16 210053, CA16 210087, CA16 210060, CA16 210089, CA16 210126, CA16 210124, CA16 210127, CA16 210125, CA16 210220, CA16 210176, CA16 210177, CA16 210179, CA16 210219, CA16 210222, CA16 210230, CA16 210249, CA16 210266, CA16 210303, CA16 210338, CA16 210346, CA16 210388, CA17 210025, CA17 210093, CA17 210125.

Fêtes des voisins  
CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162, CA16 210180.

SDC Wellington  
CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178, CA16 210387, CA17 210124.

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des 2, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements nécessitant l'édiction d'une ordonnance:

### **1) STYLE DE VIE POUR LA PAIX**

Organisateur: Action Prévention Verdun.

Détails de l'ordonnance: Jeudi 21 septembre 2017, de 11 h à 15 h 30.

Lieu: Parc du Souvenir situé devant la mairie, derrière le métro Verdun.

Horaire de l'événement: Jeudi 21 septembre 2017, de 12 h à 14 h.

Description: L'organisme souhaite souligner la journée internationale de la paix et la journée internationale de la non-violence par un événement communautaire. Au programme : animation musicale, activités pour les tous petits, structure gonflable, cantine, etc. L'équipe d'Action Prévention Verdun souhaite accrocher des banderoles en tissu exprimant de diverses façons des messages de paix, entre les arbres du parc du Souvenir.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation de bannières, installation d'équipements.

Estimation des gratuités: 1 027,36 \$.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, demande, plan, ordonnance.

### **2) LES SCOUTS FÊTENT DANS VERDUN**

Organisateur: 30e Groupe scout Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun.

Détails de l'ordonnance: Samedi 29 juillet 2017, de 8 h à 17 h.

Lieu: Parc Monseigneur-J.-A.-Richard situé à l'angle de l'avenue Desmarchais et de la 5e Avenue.

Horaire de l'événement: Samedi 29 juillet 2017, de 9 h à 16 h.

Description: L'activité a pour but de faire connaître l'organisme et montrer ce que sont les scouts. Au programme : jeux, installations de tentes et hamacs, techniques de brêlage, etc.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation de jeux et de tentes.

Estimation des gratuités: 516,99 \$.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, demande, plan, ordonnance.

### **3) BBQ CIVA**

Organisateur: Centre d'intégration à la vie active (CIVA).

Détails de l'ordonnance: Mardi 29 août 2017, de 8 h à 23 h 59.

Lieu: À l'extérieur et à l'intérieur de l'aile gauche des serres municipales (côté du terrain de Basket-ball) situées au 7000, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement: Mardi 29 août 2017, de 9 h à 22 h.

Description: L'organisme organise un BBQ avec ses membres. Ce sera une soirée avec animation, jeux et musique (dans la serre). Les gens mangeront également à l'intérieur. Le BBQ (cuisson et distribution) sera à l'extérieur tout juste à côté de l'entrée où sera érigé un chapiteau à cet effet.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation d'un chapiteau, installation d'équipements.

Estimation des gratuités: 224,78 \$. En plus de gratuités, l'organisme devra acquitter une facture au montant de 557,44 \$ représentant la location de la salle et la main-d'oeuvre.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, plan, horaire, ordonnance.

### **4) COLLECTE DE FONDS – COLLECTE CHAUDIÈRES**

Organisateur: La Croix-Rouge canadienne Québec.

Détails de l'ordonnance: Jeudi 15 juin 2017 entre 7 h à 11 h et 15 h à 19 h, en cas de pluie remise le vendredi 16 juin 2017 entre 7 h et 11 h et 15 h à 19 h.

Lieu: Intersection de la place du Commerce et place du Commerce à l'Île des Sœurs.

Horaire de l'événement: Jeudi 15 juin 2017 entre 7 h à 11 h et 15 h à 19 h, en cas de pluie remise le vendredi 16 juin 2017 entre 7 h et 11 h et 15 h à 19 h.

Description: Demande de dons (collecte chaudières). Collecte se déroulant aux 4 coins de l'intersection sur le trottoir et sollicitant les automobilistes. Une fois la sollicitation faite, l'automobiliste recevra un signet qu'il pourra ensuite présenter aux bénévoles de l'organisation pour éviter une seconde sollicitation.

Types d'ordonnances: Occupation du domaine public.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Demande, plan, ordonnance.

## **5) POINTS DE LIVRAISON DES PANIERS BIOLOGIQUES**

Organisateur: Équiterre.

Détails de l'ordonnance:

### **Ferme : Les Potagers des nues mains**

Horaire : Les mercredis, du 21 juin 2017 au 14 novembre 2017 de 14 h 30 à 20 h.

Lieu: Place publique située au 5955, rue Bannantyne, devant le Centre culturel de Verdun.

### **Ferme : Les jardins du petit tremble**

Horaire été : Les mercredis, du 14 juin 2017 au 11 octobre 2017, de 19 h à 20 h.

Horaire hiver : Un mercredi sur deux, du 18 octobre 2017 au 13 décembre 2017, de 19 h à 20 h.

Lieu: Dans le stationnement de l'Édifice Galt, accès par la rue Gordon, à la hauteur du 1061, rue Gordon.

### **Ferme : Ferme des 3 Samson**

Horaire : Les jeudis, de juin 2017 à novembre 2017, de 19 h à 20 h.

Lieu: La Station située au 201, rue Berlioz dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

### **Ferme : Ferme Bord-du-Lac**

Horaire : Les vendredis, du 30 juin 2017 au 10 novembre 2017, de 15 h 30 à 19 h.

Lieu: Rue Galt à l'angle de la rue Wellington.

### **Ferme : Les Jardins d'Arlington**

Horaire : Les mercredis, du 14 juin 2017 au 26 octobre 2017, de 15 h à 16 h.

Lieu: 16, place du Commerce, L'Île-des-Sœurs.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Demandes, points de livraison, ordonnance.

## **6) LA BOUCLE**

Organisateur: Go Le Grand Défi Inc.

Détails de l'ordonnance: Dimanche 2 juillet 2017, de 8 h à 18 h.

Lieu: Intersection boulevard René-Lévesque et bretelle de service Ouest, à L'Île-des-Sœurs.

Horaire de l'événement: Dimanche 2 juillet 2017, de 9 h à 17 h 30.

Description: La boucle rassemble 8 000 cyclistes, 150 véhicules, motos, motorisés. Les participants seront sur la ligne de départ à Montréal le temps de parcourir cette étape d'environ 130 km en circuit fermé.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, installation d'équipements.

Estimation des gratuités: Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Demande, plans, cahier de charges, ordonnance.

## 7) LA FÊTE DES VOISINS

Organisateur: Groupes ou individus qui organisent des activités dans le cadre de la Fête des voisins.

Détails de l'ordonnance: Les différentes fêtes auront lieu en majorité le samedi 10 juin 2017 aux heures et endroits énumérés ci-dessous.

\*\* Certaines fêtes seront remises le lendemain en cas de pluie.

	<b>Description des événements</b>	<b>Lieux</b>	<b>Dates et heures des événements</b>	<b>Types d'ordonnances</b>	<b>Dates et heures des ordonnances</b>
1.	Vente de garage	Coopérative Perce-Neige située au 101 à 103, rue Lafleur	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 17 h Dimanche 11 juin 2017 de 9 h à 17 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture, vente débarras	Samedi 10 juin 2017 de 8 h à 18 h Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 18 h
2.	BBQ communautaire Musique	Ruelle Desmarchais-6e Avenue, entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 19 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 20 h
3.	BBQ communautaire Musique	Ruelle Desmarchais-Melrose entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 21 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
4.	Jeux Repas communautaire	Ruelle Manning-Moffat située entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle	Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 21 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
5.	Souper communautaire Musique en plein air	Rue Dunver (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 23 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 23 h 59

				boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	
6.	Hockey Soccer Jeux et animation Repas communautaire	Rue Gilberte-Dubé située entre les rues Rushbrooke et Jacques Lauzon et le parc Alfred-Sauvé (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 21 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h
7.	Souper communautaire Cinéma en plein air	Ruelle Evelyn-de Verdun entre les rues Régina et Strathmore	Samedi 10 juin 2017 de 18 h à 23 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 17 h à 23 h 59 Remis au lendemain s'il pleut
8.	BBQ communautaire Projet d'art	Ruelle Argyle-Melrose située entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 21 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
9.	Musique BBQ communautaire	Ruelle Evelyn-Gertrude entre les rues Hickson et Régina	Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 22 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 23 h
10.	Jeux pour enfants Pot luck	Ruelle 1re avenue-Willibrord entre les rues de Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 21 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut
11.	Pique-nique Musique	Le Samuel-de-Champlain situé sur le boulevard Champlain	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 17 h	Rassemblement, bruit	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 18 h
12.	BBQ communautaire Hockey de rue	Rue Egan située entre Verdun et Wellington	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 20 h	Rassemblement, occupation du domaine public,	Samedi 10 juin 2017



		(fermeture de la rue partielle)		bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	de 14 h à 21 h
13.	BBQ communautaire Musicien Vente de garage	Ruelle Verdun-Bannantyne entre la 2e et la 3e Avenue	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 19 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture, vente débarras	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 20 h
14.	Hockey Pot luck	Ruelle Brown-Manning entre les rues Bannatyne et Beurling	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 23 h Remis au lendemain s'il pleut
15.	BBQ communautaire Nettoyage de la ruelle Dîner communautaire Musique	Ruelle Manning-Richard entre les rues de Verdun et Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 17 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 18 h Remis au lendemain s'il pleut
16.	Pot luck	350, rue Caisse dans l'espace commun de la copropriété	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 13 h Remis au lendemain s'il pleut	Rassemblement, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 14 h Remis au lendemain s'il pleut
17.	BBQ communautaire Atelier et jam de percussions	Ruelle 3e et 4e Avenue située entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 17 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 18 h
18.	BBQ communautaire	Ruelle Willibrord-Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 14 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 15 h

19.	Pot luck	Ruelles 1re et 2e Avenue situées entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne	Samedi 10 juin 2017 de 12 h à 15 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 16 h
20.	Session d'entraînement Pilates Massage sur chaise	Parc de West-Vancouver situé à l'angle du boulevard de L'Île-des-Sœurs	Samedi 10 juin 2017 de 9 h à 10 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit	Samedi 10 juin 2017 de 8 h à 11 h
21.	BBQ communautaire Musique Jeux	3e Avenue située entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne (fermeture de la rue partielle)	Samedi 10 juin 2017 de 11 h à 15 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 16 h
22.	Souper communautaire Consommation boissons alcoolisées	Ruelle Desmarchais-Melrose située entre les rues Bannantyne et de Verdun	Samedi 10 juin 2017 de 14 h à 22 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de boissons alcoolisées, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 13 h à 23 h Remis au lendemain s'il pleut
23.	Musique en direct	Domaine privé, cour située au 257, 1re Avenue	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 16 h	Bruit	Samedi 10 juin 2017 de 10 h à 16 h
24.	Repas communautaire Animation Danse	16, Cours des Primevères (fermeture de la rue)	Samedi 10 juin 2017 de 16 h à 21 h	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Samedi 10 juin 2017 de 15 h à 22 h
25.	Repas communautaire Jeux gonflables Chorale	Place de l'unité devant l'Église Ste-Marguerite-Bourgeoys située au 286, rue Elgar	Dimanche 11 juin 2017 de 12 h à 16 h 30	Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, cuisson de nourriture	Dimanche 11 juin 2017 de 11 h à 17 h 30

Fermeture partielle de rues:

5) Rue Dunver: Samedi 10 juin 2017, de 15 h à 23 h 59;

6) Rue Gilberte-Dubé, entre les rues Rushbrooke et Jacques-Lauzon: Samedi 10 juin 2017, de 14 h à 22 h;

12) Rue Egan, entre les rues de Verdun et Wellington: Samedi 10 juin 2017, de 14 h à 21 h;

21) 3e Avenue entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne: Samedi 10 juin 2017, de 10 h à 16 h;

24) 16, Cours des Primevères: Samedi 10 juin 2017, de 15 h à 22 h.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture.

Estimation des gratuités: 1 982 \$.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des gratuités, ordonnance.

## **8) CINÉ PLEIN AIR**

Organisateur: Arrondissement de Verdun

Détails de l'ordonnance: Vendredi 21 juillet 2017, de 18 h 30 à 22 h 30

Lieu: Parc de l'Honorable-George-O'Reilly, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissements de Verdun et de LaSalle et du boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement: Vendredi 21 juillet 2017, de 19 h 30 à 21 h 30.

Description: Présentation du film "Les Trolls" et rencontre avec les personnages du film 1 heure avant la projection.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des gratuités: Non applicable

Pièce(s) jointe(s): Ordonnance.

## **9) FESTIVAL MONTRÉAL COUNTRY**

Organisateur: Groupe MC Festivals.

Détails de l'ordonnance: Jeudi 17 août 2017 de 8 h, au lundi 21 août 2017 à 12 h.

Lieu: Parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge et le stationnement numéro 36 de l'Auditorium, situé au 4110, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement : Vendredi 18 août 2017, samedi 19 août 2017 et dimanche 20 août 2017, de 9 h à 23 h.

Description: Lors de l'événement, il y aura plus de 15 spectacles d'artistes country-folk, cours de danse country, de l'animation et des jeux gonflables pour enfants, ainsi qu'un taureau mécanique. Les festivaliers pourront également se rassasier autour d'une bonne boisson alcoolisée ou non ainsi qu'avec de la nourriture. L'organisme devra obtenir les autorisations requises auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Il est à noter que selon les exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, la vente et consommation de boissons alcoolisées doivent se faire à l'intérieur d'un périmètre clôturé.

Stationnement : 60 cases de stationnement seront réservées pour l'événement, et ce, dans le parc de stationnement 36 (est de l'Auditorium).

Pavoisement: Des panneaux de plastique ondulé "coroplastes" de style électoral seront installés sur les lampadaires du boulevard Gaétan-Laberge du lundi 31 juillet 2017, de 7 h au lundi 21 août 2017, à 10 h.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson et vente de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées, vente de produits dérivés, affichage/pavoisement.

Estimation des coûts : 4 258,04 \$.

Pièce(s) jointe(s): Estimation des coûts, cahier de charges, demande, ordonnance.

## **10) LETTRE D'AMOUR À UN ARBRE CENTENAIRE**

Organisateur: Arrondissement de Verdun

Détails de l'ordonnance: Dimanche 25 juin 2017, de 11 h à 16 h.

Lieu: Parc du Quai-de-la-Tortue situé derrière le club de boulingrin, au 6000, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement : Dimanche 25 juin 2017, de 12 h à 15 h.

Description: Les artistes Bertrand Laverdure et Patsy Van Roost convient les Verdunnois à participer à leur projet « Lettres d'amour à des arbres centenaires de Montréal » en lien avec leur exposition présentée à la Maison de la culture Marie-Uguay, faisant partie du projet Réseau Accès Culture *Un million d'horizons (1 x 19= 1 000 000)* auquel l'arrondissement de Verdun participe aussi. À chaque dimanche de l'été, les citoyens se présentent au parc de la semaine et repèrent l'arbre identifié par une nappe à pique-nique au centre de laquelle il s'élève. À Verdun, l'activité aura lieu dimanche le 25 juin de 12 h à 15 h, au parc du Quai-de-la-Tortue, tout près des festivités de la Grande Tournée du 375e. Petits et grands sont invités à participer à cette activité familiale, artistique et gratuite. Les participants sont ainsi conviés à venir pique-niquer à l'extérieur tout en faisant la rencontre de deux artistes professionnels, dont les démarches de création sont basées sur les rencontres humaines. Lors de l'activité « Lettres d'amour à un arbre centenaire », artistes et citoyens pourront entendre de la poésie lue dans un cadre convivial et participer à la création d'un poème en hommage aux grands arbres de la Ville. (Deux arbres à l'est des structures de jeux sont pressentis pour leur potentiel; nous validerons leur âge approximatif avec la collaboration de la Maison de l'environnement de Verdun).

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture.

Estimation des coûts : Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Photo du parc, ordonnance.

## **11) INAUGURATION DE LA PLACE PUBLIQUE**

Organisateur: Arrondissement de Verdun.

Détails de l'ordonnance: Jeudi 29 juin 2017, de 14 h à 20 h.

Lieu: Place publique située sur la rue Wellington entre les rues Galt et de l'Église.

Horaire de l'événement : Jeudi 29 juin 2017, de 17 h à 19 h.

Description: 5 à 7 festif où le public est invité à l'inauguration, animation, musique et breuvage.

Stationnement : 20 cases de stationnement seront réservées pour l'événement, et ce, sur la rue Wellington, entre les rues Galt et Wellington. Le stationnement sur rue relève de l'autorité de Stationnement de Montréal. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande la gratuité pour ces cases de stationnement.

Fermeture de rue : Rue Wellington entre les rues Galt et Wellington.

Utilisation d'une borne fontaine: à l'intersection des rues de l'Église et Wellington (138-086).

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation de bannières, installation d'un chapiteau, installation d'équipements.

Estimation des coûts : Non applicable.

Pièce(s) jointe(s): Ordonnance.

\*\*\*\*\*

Dans les cas mentionnés ci-dessus, les organisateurs devront se conformer aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se

rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.  
Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les événements décrits en annexe ont un impact important sur la vie de quartier. Ils sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une «Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public» sera remise aux promoteurs lorsque les avenants d'assurance responsabilité civile nous seront transmis, le cas échéant.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture de rues :

5) Rue Dunver: Samedi 10 juin 2017, de 15 h à 23 h 59;

6) Rue Gilberte-Dubé, entre les rues Rushbrooke et Jacques-Lauzon: Samedi 10 juin 2017, de 14 h à 22 h;

12) Rue Egan, entre les rues de Verdun et Wellington: Samedi 10 juin 2017, de 14 h à 21 h;

21) 3e Avenue entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne: Samedi 10 juin 2017, de 10 h à 16 h.

24) 16, Cours des Primevères: Samedi 10 juin 2017, de 15 h à 22 h.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, voirie et transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour ces activités, les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :

Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);

Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);

Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire

de l'arrondissement de Verdun, au besoin;  
Conformément au Règlement sur les tarifs (RCA1 210006) en vigueur et son annexe C.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martin THIFFEAULT, Verdun  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Johanne LEDUC, Verdun  
Caroline ALARIE, Service de police de Montréal

Lecture :

Jean CHARTRAND, 18 mai 2017  
Martin THIFFEAULT, 16 mai 2017  
Johanne LEDUC, 15 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Liliana TEJADA  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice

Le : 2017-05-17



**Dossier # : 1174536004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander les dérogations quant à la tarification. Approuver les réservations ainsi que les périodes d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires, relatives à la tenue des événements qui se tiendront dans le cadre de la programmation des activités de la Société de développement commercial (SDC) Wellington.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

- De déroger quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire, le cas échéant;
- D'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire, le cas échéant.

<b>NOM DE L'ÉVÈNEMENT</b>	<b>LIEU</b>	<b>DÉTAILS DE L'ORDONNANCE</b>
<b>1) Bazar Wellington</b>	Sur le terrain du presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (à l'angle des rues Galt et Wellington).	Du vendredi 7 juillet 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017, entre 12 h et 21 h. Types d'ordonnances: Rassemblement, bruit, vente de produits dérivés, vente et consommation de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées.
<b>2) Braderie et Festival des marionnettes</b>	Rue Wellington, entre le boulevard LaSalle et la 6e Avenue. Parc municipal de stationnement : 40 cases de stationnement dans le parc municipal de stationnement numéro 38 (rue Ethel) pour	Du jeudi 24 août 2017, de 00 h 01 au dimanche 27 août 2017, à 23 h 59 Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente et consommation de nourriture, vente et consommation de boissons

	les travailleurs et organisateurs	alcoolisées, vente de produits au détail, installation d'une bannière. Fermeture de la rue Wellington : Jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017, de 6 h à 23 h, et samedi 26 août 2017 et dimanche 27 août 2017, de 6 h à 21 h.
--	-----------------------------------	--

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-29 16:00

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174536004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander les dérogations quant à la tarification. Approuver les réservations ainsi que les périodes d'utilisation d'espaces de stationnement. Édicter les ordonnances nécessaires, relatives à la tenue des événements qui se tiendront dans le cadre de la programmation des activités de la Société de développement commercial (SDC) Wellington.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178, CA16 210123, CA16 210126, CA16 210219, CA16 210230, CA16 210338, CA16 210387, CA17 210124

**DESCRIPTION**

**1) Bazar Wellington**

Organisateur : Société de développement commercial Wellington (SDC Wellington).  
 Détails de l'ordonnance : Du vendredi 7 juillet 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017, entre 11 h et 21 h.  
 Lieu : Sur le terrain du presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (à l'angle des rues Galt et Wellington).  
 Horaire de l'événement : Du vendredi 7 juillet 2017, jusqu'au mardi 31 octobre 2017, entre 11 h et 21 h.  
 Description : La SDC Wellington, de concert avec l'organisme *Coopérative abondance urbaine solidaire* (CAUS) souhaite offrir, comme l'an passé, un bazar bonifié. Ce bazar offrira des produits locaux et de niches (artisanat, jardinage, passe-temps) ainsi que de la nourriture, des rafraîchissements. Un kiosque offrira également une dégustation de boissons alcoolisées, à compter de 12 h seulement. Il est à noter que le bazar se déroulera sur le domaine privé de l'église. Il n'y a donc pas d'ordonnance pour l'occupation du domaine

public. L'organisateur de l'événement devra obtenir les autorisations nécessaires auprès de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. De plus, l'organisateur devra obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Régie des alcools, des jeux et des courses du Québec relativement à la dégustation de boissons alcoolisées. L'organisateur devra s'assurer que la dégustation de boissons alcoolisées soit à l'intérieur d'un périmètre fermé, selon les exigences de la Régie des alcools, des jeux et des courses du Québec.

Types d'ordonnances : Rassemblement, bruit.

Estimation des gratuités : Prêt d'équipement 255 \$.

Total estimé des gratuités : 255 \$.

Pièce(s) jointe(s) : Demande de l'organisme, ventilation des coûts, permis d'occupation, plan du site, ordonnance.

## **2) Braderie et Festival des marionnettes**

Organisateur : Société de développement commercial Wellington (SDC Wellington)

Détails de l'ordonnance : Du jeudi 24 août 2017, de 00 h 01 au dimanche 27 août 2017, à 23 h 59.

Lieu : Rue Wellington, entre le boulevard LaSalle et la 6e Avenue.

Horaire de l'événement : Jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017, de 12 h à 22 h, samedi 26 août 2017 et dimanche 27 août 2017, de 12 h à 19 h.

Description : Comme les années précédentes, la SDC Wellington organise une braderie. Lors de cette vente, il y aura également le Festival des marionnettes plein la rue avec spectacles et amuseurs publics. Il y aura la vente et consommation de nourriture ainsi que de la vente au détail. Pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées, l'organisateur devra s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Il est à noter que la vente et la consommation de boissons alcoolisées doivent se faire dans un périmètre clôturé, le tout conforme aux exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Une bannière promotionnelle annonçant l'événement sera installée au coin sud des rues Wellington et Hickson.

Stationnement : Toutes les cases de stationnement sur la rue Wellington, entre le boulevard LaSalle et la 6e Avenue. Le stationnement sur rue relève de l'autorité de Stationnement de Montréal. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande la gratuité pour toutes les cases de stationnement.

Parc municipal de stationnement : 40 cases de stationnement dans le parc municipal de stationnement numéro 38 (rue Ethel) pour les travailleurs et organisateurs, et ce, pour la durée de l'événement. Ce parc municipal de stationnement relève de l'autorité de l'arrondissement de Verdun. De plus, la partie inférieure du parc municipal de stationnement sera fermée afin de pouvoir présenter des spectacles. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande la gratuité pour ces cases de stationnement.

Fermeture de la rue Wellington : Jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017, de 6 h à 23 h, et samedi 26 août 2017 et dimanche 27 août 2017, de 6 h à 21 h.

Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente et consommation de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées, vente de produits au détail, installation d'une bannière.

Estimation des gratuités - prêt d'équipement : 3 699 \$.

Estimation des gratuités - travaux publics : 3 482 \$.

Estimation du permis d'occupation temporaire du domaine public : 48 429 \$

Estimation de la perte de revenus - Stationnement: Parc municipal de stationnement numéro 38 (rue Ethel) : 7 678 \$

Total de l'estimation des gratuités : 63 288 \$

Pièce(s) jointe(s) : Demande de l'organisme, ventilation des coûts, permis d'occupation, plan du site, ordonnance.

\*\*\*\*\*

La Société de développement commercial (SDC) Wellington devra néanmoins se conformer

aux politiques, règlements et encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les événements décrits ont un impact important sur la vie de quartier. Selon le cas, ils sont soumis pour avis aux différents services concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Déplacement automobile difficile en raison de la fermeture d'une ou de plusieurs sections de la rue Wellington. L'organisme devra prévoir des gardiens en nombre suffisant pour assurer la sécurité des piétons et la fluidité de la circulation automobile aux intersections concernées par la fermeture de rue. Déviation du circuit d'autobus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. L'information sera transmise par courriel aux instances concernées (SPVM, SSIM, STM, Direction des Travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal). Les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités, le cas échéant.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements aux dates indiquées

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas:  
Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);  
Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);  
Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);  
Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;  
Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe A.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Martin THIFFEAULT, Verdun  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Johanne LEDUC, Verdun  
Caroline ALARIE, Service de police de Montréal  
Jean CHARTRAND, Service de l'eau

Lecture :

Johanne LEDUC, 19 mai 2017  
Martin THIFFEAULT, 19 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc LAROCHELLE  
Chef de section - Sports, loisirs et  
développement social

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-05-18



**Dossier # : 1170357009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, des comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour les séances tenues les 11 et 25 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De déposer, pour information, les comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les séances tenues les 11 et 25 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-05-23 10:12

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170357009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, des comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour les séances tenues les 11 et 25 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à déposer, pour information, les comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour les séances tenues les 11 et 25 avril 2017, à l'arrondissement de Verdun.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Ne s'applique pas.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie FILION  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2017-05-17